

Séance du 15 novembre 2022 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Cora BEAUSOLEIL, Conseillère municipale

- | | |
|---|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 22549 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022 | p. 22549 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 22549 |
| 4) Assermentations de Mesdames Johanna VELLETRI, Sahiqa ZARLASHT et et Messieurs Tiziano SANTARELLI, Mursel VESELI et Sylvain HALDI, en remplacement de Mesdames Marine DELEVAUX et Sara RUIZ et Messieurs Milan PETERSCHMITT, Abderrahman JOUAIIDI et Ludovic BOYER, démissionnaires | p. 22549 |
| 5) Communications du Conseil administrative | p. 22551 |
| 6) Questions sur les points 3 et 5 | p. 22552 |

PÉTITIONS

- | | |
|---|----------|
| 7) Pour la suppression de l'arrêt de bus (N°21) devant les allées 13-15 de la rue du Vieux-Moulin à Onex (PET-13) | p. 22553 |
| 8) Pour le non-renouvellement des installations temporaires de l'EPFL à l'angle de la rue du Vieux-Moulin et de l'avenue des Grandes-Communes à Onex (PET-14) | p. 22554 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|---|----------|
| 9) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1653)
Approbation du budget de fonctionnement annuel 2023, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2377A)
Rapporteur : Monsieur Romain GAUTHIER | p. 22554 |
| 10) Vente d'un appartement du patrimoine financier sis à Morgins pour un montant de Fr. 250'000.00 (projet de délibération 2379) | p. 22578 |
| 11) Chemin des Pampres 2 - Cession gratuite de la parcelle N° 2577 (projet de délibération 2380) | p. 22583 |
| 12) Honoraires pour la défense des intérêts de la Ville d'Onex
Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 50'000.00 (projet de délibération 2381) | p. 22586 |
| 13) Coteau Sud (Charles-Borgeaud/Gustave Rochette) - Plan de mobilité douce - Bilan de la zone 30 - Mesures correctrices - Installation de passage pour piétons - Crédit de travaux de Fr. 280'000.00 (projet de délibération 2382) | p. 22598 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|--|----------|
| 14) Préservation de deux espèces rares d'orchidées légalement protégées, présentes naturellement sur le territoire de la Commune d'Onex (projet de motion 398) | p. 22607 |
| 15) La meilleure énergie est celle que nous n'utilisons pas, pour tout le reste, il y a CADIOM (projet de motion 399) | p. 22608 |
| 16) Pour des logements adaptés aux besoins des personnes âgées (projet de motion 400) | p. 22613 |
| 17) Réponse du Conseil administratif à la motion M/373 du 20.04.2021 « Le stationnement vélo à Onex » | p. 22615 |

AUTRES PROPOSITIONS

- 18) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1644) - Analyse du potentiel économique et grandes orientations
Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER p. 22619
- 19) Propositions individuelles et questions p. 22621

La Présidente
Cora BEAUSOLEIL

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, GIROUD, KELLER, LANCE PASQUIER, MASE, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, A. VESELI, ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, HALDI, ISCHER, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PRAT, RITTER, SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, M. VESELI, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Mesdames DIOP, PERROTTET, Conseillères municipales

Assistent à la séance : Mesdames Carole-Anne KAST, Maire, Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

* * *

La Présidente (Ve) : Bonjour, la séance va commencer. On peut tous rejoindre nos places s'il vous plaît. Comme d'habitude, vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet. Pardon ?

On a plusieurs points avant ça, du coup j'ouvre cette séance. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Carole-Anne KAST, Maire et Mesdames Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur RUEGSEGGGER, secrétaire général adjoint et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Est excusée pour cette séance Madame PERROTTET. Madame DIOP est aussi excusée, ok c'est noté.

1) Approbation de l'ordre du jour

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à cet ordre du jour ? Très bien.

On peut donc considérer qu'il est approuvé.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un a des remarques sur ce procès-verbal ? Non. Merci.

On peut donc considérer qu'il est approuvé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente (Ve) : Alors on passera après aux assermentations. Il y a également une question écrite du groupe PLR concernant les prestations communales de proximité à l'attention des plus de 65 ans. Je ne vais pas lire cette question mais on l'a tous et toutes reçue sur le CMNet.

Une information également de l'ACG, donc vous vous souvenez la dernière fois on avait approuvé des budgets pour l'ACG. Les délais référendaires ont été passés et donc il n'y a pas eu d'opposition donc tous ces budgets qu'on a votés sont approuvés.

Si vous avez des questions c'est également sur CMNet ces différents documents.

4) Assermentations de Mesdames Johanna VELLETRI, Sahiqa ZARLASHT et Messieurs Mursel VESELI, Tiziano SANTARELLI et Sylvain HALDI, en remplacement de Mesdames Marine DELEVAUX et Sara RUIZ et Messieurs Milan PETERSCHMITT, Abderrahman JOUAIID et Ludovic BOYER, démissionnaires

La Présidente (Ve) : Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole pour nous présenter nos nouveaux collègues ? Madame GIROUD, vous avez la parole.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Madame la Présidente. Donc c'est avec enthousiasme que nous vous présentons et accueillons trois nouveaux collègues aux profils très hétéroclites.

On aura la jeunesse, donc Tiziano SANTARELLI, étudiant HETS d'origine italo-colombienne, citoyen d'Onex depuis 2005 où il a fait toute sa scolarité. Il est également membre de FC Onex. Attaché à cette commune, il espère apporter sa petite touche.

Johanna VELLETRI, 46 ans, mère de trois enfants et directrice de la Fondation genevoise de désendettement, souhaite apporter ces compétences et sa bienveillance à la Commune.

Sylvain HALDI, ingénieur civil, marié, père de deux filles, il a siégé dans ce Conseil municipal de 20015 à 2018 et Président de ce même conseil en 2016-2017.

C'est avec plaisir que nous saluons son retour et souhaitons encore bienvenue aux deux nouveaux conseillers. J'espère que vous leur ferez également un accueil chaleureux. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci Madame la Présidente. J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui, pour le groupe Socialiste, nos deux nouveaux élus.

Il s'agit tout d'abord de Madame Sahiqa ZARLASHT. Elle est originaire d'Afghanistan, naturalisée suisse et mère de trois enfants. Sahiqa a fondé l'association OMPFE, organisation mondiale pour les femmes et les enfants qui luttent contre toutes formes de discrimination à l'encontre des femmes et des enfants au sein de la société.

Détentriche d'un master en relations internationales, elle travaille actuellement en tant qu'interprète essentiellement dans le domaine médico-social. Vous l'aurez compris, c'est une femme engagée pour qui les droits des femmes et des enfants représentent un fil rouge tant dans sa vie personnelle que professionnelle.

Ensuite, il s'agit de Monsieur Mursel VESELI. Il habite notre commune depuis environ 20 ans. C'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'il intègre le Conseil municipal d'Onex sous les couleurs du PS.

Son parcours professionnel en tant que travailleur social et académique à la Haute école de travail social, lui a permis de prendre conscience des enjeux politiques d'une commune suburbaine comme la nôtre.

Il se rend ainsi compte au quotidien sur le terrain des difficultés que la population peut rencontrer au sein même d'Onex. Mursel espère aussi que sa présence parmi nous permettra à une partie de la population de se reconnaître dans son parcours et souhaitera participer plus activement à la vie politique onésienne.

Je sais que vous leur ferez bon accueil.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. Je demande donc à Mesdames Johanna VELLETRI, Sahiqa ZARLASHT et Messieurs Mursel VESELI, Tiziano SANTARELLI et Sylvain HALDI de bien vouloir s'avancer jusqu'à la table de la présidence, ça veut dire ici, et à l'assemblée de se lever, s'il vous plaît. (L'assemblée se lève.)

Je vais vous lire le serment et vous me répondrez, en levant la main droite, « je le jure » ou « je le promets » selon ce que vous préférez :

Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

*d'obéir à la Constitution et aux lois
et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction
sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

Mme VELLETRI (Ve) : Je le promets.

Mme ZARLASHT (S) : Je le jure.

M. VESELI (S) : Je le promets.

M. SANTARELLI (Ve) : Je le promets.

M. HALDI (Ve) : Je le jure.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. Je prends acte de votre serment et vous souhaite la bienvenue parmi nous. Vous pouvez prendre place parmi vos collègues. (applaudissements)

Encore bienvenue, vous avez choisi le bon Conseil municipal pour commencer, le vote du budget. C'est audacieux.

5) Communications du Conseil administratif

La Présidente (Ve) : Je passe la parole au Conseil administratif. Madame KLEINER.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Une fois n'est pas coutume, ce n'est pas la Maire qui commence mais c'est moi avec mes traditionnelles communications quant aux propositions de prestations qui vous sont faites par nos services.

J'aimerais attirer votre attention sur l'action « C'est cassé, venez réparer ». Vous avez certainement entendu parler de ces ateliers participatifs pour lutter contre le gaspillage et

la surconsommation. Pour aider à apprendre à réparer les pièces cassées d'objets de votre quotidien grâce à la technologie d'impression 3D.

Ces ateliers ont lieu deux fois par mois, le jeudi à la Maison onésienne, le prochain étant prévu le 24 novembre.

J'aimerais aussi vous parler de la soirée de l'escalade, traditionnellement organisée par l'Action citoyenne. Elle aura lieu le vendredi 9 décembre, rendez-vous à la Maison onésienne à 18 heures 30.

A l'attention de nos nouveaux conseillers et nos nouvelles conseillères municipales, j'aimerais notamment faire la description des prochains spectacles onésiens. Vous pouvez y assister gratuitement, vous avez le droit à 6 billets par année pour assister à ces spectacles. Et je vous invite vraiment à profiter de cette prestation, c'est une perle onésienne que ces spectacles.

Demain, mercredi, nous accueillerons la chanteuse pop rock Selah SUE, c'est une artiste belge qui a remporté 5 fois le prix de la meilleure artiste solo féministe au music industry award. Elle se produira chez nous dans le cadre du festival les créatives qui ouvrira aujourd'hui. Et des places sont encore disponibles, une dizaine.

La pièce de théâtre Dolto – Lorsque Françoise paraît, qui aura lieu le 22 novembre affiche presque complet, il reste 5 billets. Cela démontre à quel point il y a un engouement pour les spectacles, ce qui n'est de loin pas le cas dans toutes les communes.

A voir en famille, le dimanche 4 décembre, l'Apprenti magicien. 10 places encore disponibles. Et enfin, le mercredi 7 décembre, le Roi des pâquerettes, une pièce de théâtre qui met en scène la traversée de la manche en aéroplane avec le fameux pilote Louis BLERIOT.

Je vous invite vraiment à profiter de ces spectacles, C'est des bons moments et c'est un joli rayonnement culturel avec souvent en avant-première des productions suisses. Merci Madame la Présidente.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Moi je souhaitais vous rappeler la 50^{ème} édition de la Trans'Onésienne ce samedi qui va se dérouler sur Onex, comme d'habitude. Je vous encourage à y participer ou si vous ne souhaitez ni courir, ni marcher comme moi, et bien vous pouvez juste venir pour l'événement et pour faire la fête. Voilà, merci.

6) Questions sur les points 3 et 5

La Présidente (Ve) : Est-ce qu'il y a des questions sur les points 3 et 5 ?
(Silence). Personne.

7) Pour la suppression de l'arrêt de bus (N°21) devant les allées 13-15 de la rue du Vieux-Moulin à Onex (PET-13)

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?
Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Je pense que cette pétition... c'est les deux pétitions sont proposées par la même personne. Je vous encourage à la renvoyer en commission pour avoir une discussion à ce sujet. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Ça serait aussi pour proposer de renvoyer ces deux sujets à la commission des pétitions.

La Présidente (Ve) : Donc directement les deux points ? C'est ça ?

M. PASCHE (Ve) : Oui tout à fait.

La Présidente (Ve) : Est-ce qu'on peut traiter le point 7 et 8 en même temps ? s'il n'y a pas d'objections... ah... Monsieur ABBE-DECARROUX.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Juste le groupe PLR rappelle qu'il a déposé pour le Conseil municipal du 21 juin dernier une question écrite concernant le point pétition contre le renouvellement des installations temporaires de l'opération micro-territoire, suggérant une évaluation, donc un bilan intermédiaire de l'opération micro-territoire.

Le Conseil administratif n'y a pas encore répondu. J'invite la commission sectorielle à la relire. Voilà.

La Présidente (Ve) : Merci. Vous seriez aussi en faveur de renvoyer les deux pétitions ? Ok. Monsieur FUSCO.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Concernant donc le point 7 et 8, pour le déplacement du bus, il faudrait qu'on puisse savoir exactement ce qu'il en est parce qu'une fois on parle de la suppression et une autre fois il parle du déplacement de l'arrêt.

Une fois qu'on sera concerné... qu'on saura exactement ce qu'il faut faire on pourra mieux décider. Par contre, le MCG est favorable pour le renvoi en commission. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autres prises de parole. Je vous propose de voter pour le renvoi en commission pour les points 7 et 8.

Donc pour les nouveaux, le + c'est oui, au milieu 0 abstention et le - non. Le vote est lancé.

Donc à 28 oui, 0 abstention et 0 non, le renvoi en commission des deux points est accepté par le Conseil municipal. Merci beaucoup.

La pétition PET-13 est renvoyée à la Commission citoyenneté, communication et pétitions à l'unanimité des présents (28 votants).

« Pétition pour la suppression de l'arrêt de bus (N° 21) devant les allées 13-15 de la rue du Vieux-Moulin à Onex

Nous, habitants, riverains ou voisins de l'immeuble des 13 et 15 de la rue du-Vieux-Moulin à Onex, sommes opposés à l'arrêt de bus (N° 21) des TPG devant ces logements et demandons que ce dernier soit supprimé à cet endroit, vu les nombreuses nuisances que ces véhicules occasionnent et que la situation antérieure soit rétablie (places de parc). »

Cette pétition est munie de 38 signatures.

8) Pour le non-renouvellement des installations temporaires de l'EPFL à l'angle de la rue du Vieux-Moulin et de l'avenue des Grandes-Communes à Onex (PET-14)

La Présidente (Ve) : Les deux petitions sont votées en même temps.

La pétition PET-14 est renvoyée à la Commission citoyenneté, communication et pétitions à l'unanimité des présents (28 votants).

« Pétition pour le non-renouvellement des installations temporaires de l'EPFL à l'angle de la rue du Vieux-Moulin et de l'avenue des Grandes-Communes à Onex

Nous, habitants du quartier du Vieux-Moulin et de l'avenue des Grandes-Communes à Onex, sommes opposés au renouvellement annuel des aménagements réalisés par les étudiants de l'EPFL et demandons qu'ils soient plus installés à cet endroit, vu la suppression des places de stationnement qu'ils occasionnent et le manque de places de parc dans ce quartier très dense. »

Cette pétition est munie de 40 signatures.

**9) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1653) - Approbation du budget de fonctionnement annuel 2023, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2377A)
Rapporteur : Monsieur Romain GAUTHIER**

La Présidente (Ve) : Est-ce que le rapporteur souhaite prendre la parole sur son rapport ? Monsieur GAUTHIER, vous avez la parole.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Madame la Présidente. La présentation générale du budget ainsi que sa discussion étaient l'objet de la Commission des finances du 2 novembre. Pour rappel, voici quelques chiffres clés du budget communal 2023 qu'il m'a paru pertinent de vous rapporter ce soir.

Exprimé en termes d'équivalent temps plein, le budget 2023 prévoit 4.9 équivalent temps plein supplémentaires. Ces 4.9 équivalents temps plein supplémentaires se répartissent comme suit : 3.8 des nouveaux postes sont répartis entre 4 personnes, 1 personne auxiliaire a vu son poste pérennisé, son taux d'activité était alors de 0.5 équivalent temps plein. Il est réjouissant que cette personne ait pu voir le poste qu'elle occupait être pérennisé.

Également des personnes travaillant pour l'administration communale ont vu leur taux d'activité évoluer pour un total de 0.6 équivalent temps plein supplémentaire lié à l'augmentation de leur taux.

Autres chiffres qu'il convient de relever, l'indexation des salaires au coût de la vie pour un montant de 3 %, si je me rappelle bien.

Au rang des revenus, le fond de péréquation des personnes morales va rapporter plus de Fr. 2'000'000.00 supplémentaires en 2023 qu'en 2022. Il conviendra de rappeler que 70 % du budget de la commune provient des revenus fiscaux et non 90 % comme je l'ai écrit dans mon rapport.

Les revenus de transferts provenant de la solidarité intercommunale comptent pour 20 % des revenus communaux. Donc voilà, ça c'était pour quelques éléments généraux que je souhaitais rappeler.

Il me paraissait encore important de noter que cette Commission des finances a vu le Conseil administratif proposer un amendement général du budget et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, le Conseil administratif a découvert que 4 sites communaux étaient au bénéfice de contrat d'approvisionnement énergétique pris sur le marché libre et dont les tarifs sont plus élevés que ceux du marché régulé. Ce qui n'était pas le cas à l'époque où les contrats ont été signés.

Ainsi, Fr. 315'900.00 supplémentaires de charges ont été budgétées par le Conseil administratif et soumis à l'approbation générale de la Commission des finances, viens un amendement de différentes lignes budgétaires.

Deuxièmement, une erreur administrative a abouti à ce que Fr. 112'900.00 ne soit pas budgété dans la version bêta du budget. Donc par version bêta, j'entends la version qui nous a été remise avant que ces erreurs soient... remontent à la surface.

Troisièmement, les prévisions budgétaires cantonales ont été revues à la hausse et Onex recevra près de Fr. 1'000'000.00 supplémentaire en revenus fiscaux.

Sur la base de ces trois considérations, le Conseil administratif a donc proposé un amendement général afin d'intégrer ces différents éléments. Le budget 2023, nouvelle version, c'est-à-dire avec l'amendement général du Conseil administratif, présente désormais un excédent de Fr. 552'918.00.

Suite à cette annonce, un commissaire socialiste a demandé l'interruption de la séance afin de réfléchir et d'évaluer qu'est-ce qui était possible de faire ou pas sur la base de cette annonce.

Donc suite à l'interruption de la séance, plusieurs amendements ont été proposés par la Commission des finances et discutés par celle-ci. Trois amendements destinés à lutter contre l'inflation et la crise énergétique ont alors été proposés par des commissaires socialistes ou verts.

Le premier demande à ce qu'un montant de Fr. 20'000.00 supplémentaire soit alloué afin d'augmenter le montant dédié à l'action TPG. Le deuxième demande à ce que Fr. 160'000.00 soit débloqués afin de venir en aide à des ménages qui en auraient besoin pour régler leurs factures d'énergie, et ainsi de faire face à la crise énergétique. Le troisième amendement demande, lui, à ce que Fr. 60'000.00 supplémentaires soit alloués au financement d'abonnements TPG aux jeunes de la commune à travers la prestation contribution jeunesse.

Durant la commission, un commissaire a également proposé un amendement de Fr. 70'000.00 afin de soutenir financièrement une association. Son amendement a suscité l'étonnement de la Commission des finances, notamment car l'association en question n'a pas fait de demande de subvention auprès de la commune cette année.

Suite à la discussion et à l'étonnement des autres membres de la commission, le commissaire qui proposait un amendement de Fr. 70'000.00 afin de soutenir une association de la commune a préféré retirer son amendement.

Pour ce qui est des préavis, l'amendement général du Conseil administratif a été préavisé favorablement par les commissaires présents. Les trois amendements formulés par des commissaires de la Commission des finances ont été préavisés favorablement également. Ils ont fait l'objet d'un vote un par un et pas d'un vote en bloc.

Et autrement, le budget augmenté de l'amendement général du Conseil administratif ainsi que des trois amendements formulés en commission a été approuvé par la Commission des finances.

Voilà, ça en était tout pour mon rapport.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. En raison d'un contretemps, je n'ai pas pu participer à la Commission des finances. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Le MCG prend acte avec satisfaction de l'amélioration de nos revenus fiscaux. Nous approuvons les amendements proposés par le Conseil administratif à la majorité du Conseil municipal. Nous approuvons donc le budget proposé par la délibération 2377A.

J'ai tout de même deux questions à Madame KAST. Selon quels critères allez-vous octroyer l'aide pour l'augmentation des coûts énergétiques des locataires ? Et deuxième question, les redevances de CADIOM vont-elles augmenter en 2023 ? Merci Madame la Présidente.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Alors que dire de ce budget cuvée 2023... Je ne sais pas si c'est moi... c'est pas mon micro ? C'est mieux comme ça ? Y'a pas grand-chose que je puisse faire.

La Présidente (Ve) : Si jamais il y a peut-être le micro devant vous, enfin si vous voulez vous avancez d'une place et prendre la place de Madame PERROTTET qui n'est pas là.

Mme KELLER (EVL) : Je ne peux pas, je ne peux pas venir devant... C'est mieux comme ça ? Alors que dire ce budget cuvée 2023... Tout d'abord, nous sommes passablement surpris de voir qu'il a fallu amender le budget en Commission des finances parce qu'il n'était pas correct. Quelle en était la raison ? Une augmentation des prix de l'électricité.

Alors on a bien compris qu'on est dans le marché libre mais tout ceci n'a visiblement pas été vérifié cet été lorsqu'il a été constaté que les alertes concernant les prix de l'énergie qui étaient déjà très claires cet été, rien n'a été vérifié visiblement.

Gouverner, c'est prévoir. Ne rien prévoir, c'est courir à sa perte. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Émile GERARDIN en 1852, déjà, Une petite phrase à méditer.

Pour ce faire, notre Conseil administratif aurait pu décider, corriger certains postes budgétaires à la baisse afin de retrouver l'équilibre. Mais non, la solution choisie a été celle de prendre l'estimation de l'administration fiscale cantonale la plus profitable concernant les rentrées fiscales, soit celle de cet automne qui montrait une différence de Fr. 1'245'000.00 de plus que l'estimation de l'été habituellement prise.

Une fois l'amendement fait, le budget montre un résultat prévisionnel positif de Fr. 552'918.00. Il a fallu 20 minutes, soit le temps de la pause à peu près, pour que socialistes et verts viennent avec trois amendements afin de dépenser Fr. 240'000.00 de ce bénéfice.

En 20 minutes, peut-on réellement créer trois amendements budgétaires construits avec des arguments probants ? Non, certainement pas. Du reste, pourquoi avoir choisi ces montants-là ? Pourquoi pas le double ? Ou la moitié ? Et pourquoi ces prestations-là et pas d'autres ?

On le voit, en 20 minutes, impossible de construire un raisonnement fondamental. En réalité, si on veut défendre toutes les Onésiennes et tous les Onésiens, il y a une solution probante. C'est celle de verser le résultat positif prévisionnel en diminution de la dette.

En effet, les taux d'intérêt sont en train de remonter. La BNS a du reste déjà pratiqué une hausse et on ne peut que craindre qu'elle en pratique d'autres en 2023. En utilisant le bénéfice prévisionnel pour diminuer la dette, nous permettrons à notre commune de payer moins d'intérêts car la dette sera moins élevée, ce qui permettra de distribuer les prestations à nos concitoyens et ceci sur des années.

D'autant qu'en vue du peu d'investissements fait ces toutes dernières années, on ne peut que prévoir qu'ils vont prendre l'ascenseur durant ces prochaines années. Diminuer la dette est donc bien plus profitable à chacun plutôt que de ponctuellement et arbitrairement doubler voire plus trois lignes de prestations pour 2023.

Nous proposons donc d'annuler ces amendements et de remettre le résultat positif prévisionnel à Fr. 552'918.00 et d'utiliser ces fonds pour diminuer la dette. Pour être parfaitement claire, je lis l'amendement.

Le groupe ECHO'Verts Libéraux propose l'amendement suivant :

- Annuler l'augmentation de Fr. 20'000.00 de la ligne 769363
- Annuler l'augmentation de Fr. 160'000.00 de la ligne 579363
- Annuler l'augmentation de Fr. 60'000.00 de la ligne 579363, soit un total d'annulation de Fr. 220'000.00 pour cette ligne 579363
- Et d'allouer le résultat prévisionnel positif de 2023 de Fr. 552'918.00 à la diminution de la dette.

Voilà, Merci Madame la Présidente.

La Présidente (Ve) : Je vous remercie. Donc le groupe ECHO'Verts Libéraux propose un amendement. Est-ce que c'est possible de l'avoir ? Si je ne me trompe pas, on commence maintenant sur cet amendement. Merci. Est-ce que vous voulez que je le relise ? Oui, oui je demandais pour que ce soit clair pour vous aussi. Pas besoin de relecture. Ok.

Alors je laisse la parole au Conseil administratif, Madame KAST.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Donc je vais profiter de l'intervention pour répondre aux questions de Monsieur AMBORD également et puis par rapport aux remarques et à la proposition de Madame KELLER.

Donc juste Monsieur AMBORD, la première question c'était comment on envisageait d'allouer les Fr. 160'000.00. Ce que les commissaires ont évoqué lors de la discussion, c'était un chèque de Fr. 200.00 attribué aux 800 foyers les plus modestes d'Onex.

Donc après, charge au Conseil administratif de mettre en œuvre cette intention politique comme ça. Donc pour ne rien vous cacher, nous on a commencé à discuter avec le responsable du Service social puisque la ligne émerge à son budget sur comment mettre ça en œuvre.

Et il nous apparaît que le meilleur moyen c'est de fonctionner en fait avec les grandes proportions. C'est-à-dire d'identifier les 800 foyers, ça fait à peu près 10 % les plus modestes de la population. Donc d'identifier en gros la proportion des plus modestes, des 10 % foyers plus modestes composés d'une personne seule et les 10 % plus modestes dans la même proportion que sont les personnes seules et les familles, les 10 % familles les plus modestes.

Et d'identifier ces personnes et ainsi de les mettre au courant de cette possibilité et de leur allouer ce chèque. Ce qui a été aussi dit lors de la commission, c'est que ces questions énergétiques, la facture énergétique elle risque d'arriver finalement au mois de juillet, parce que c'est là qu'on va recevoir les décomptes de charges juillet/août, c'est là qu'on va recevoir les décomptes de charges et de chauffage.

Et donc on avait quand même six mois pour mettre en œuvre, pour trouver un moyen et se renseigner et identifier les foyers les plus... qui devaient être visés par cette prestation, ce qui nous paraît tout à fait possible de faire en six mois si on veut allouer ça à la rentrée prochaine, ce qui sera pas mal en termes de timing.

La volonté des commissaires qui ont fait cet amendement, c'était Fr. 200.00 de chèque pour 800 bénéficiaires. Je vais le dire comme ça et ça a été évoqué des foyers puisque c'était lié certainement aux charges de l'énergie donc c'est par logement en fait si vous voulez.

Voilà pour ce qui est de la réponse à la question... la deuxième question, la première c'était ? Ah oui... non les redevances CADIOM pour 2023, je peux vous dire avec certitude qu'elles ne vont pas augmenter.

Je dis bien avec certitude puisqu'il se trouve que deux membres du Conseil administratif font partie de la commission consultative CADIOM qui discute de ces éléments une fois par an, en gros... à deux titres différents mais enfin on reste les mêmes, même si on est de temps en temps un peu schizophréniques... les informations qu'on a dans la tête, on les a dans la tête.

Et en fait, ce point est évoqué et donc il n'y aura pas de variation du prix CADIOM en 2023. Je ne peux pas évidemment donner des garanties pour 2024 et suivante parce que je n'ai pas de boule de cristal mais pour 2023 je peux donner ces garanties-là.

Par rapport aux remarques de Madame KELLER, d'abord votre raisonnement sur la dette et ça m'amènera à une remarque technique sur votre amendement, votre raisonnement sur la dette, il est juste théoriquement.

C'est vrai que si on diminue la dette, théoriquement on allège les intérêts et les intérêts remontent et donc les intérêts vont représenter quelque chose.

Sauf que pratiquement pour la Ville d'Onex, il est faux. Et je vais me permettre de vous expliquer pourquoi. Il est faux à double égard. D'abord parce que nous avons des emprunts à coûts fixes et à termes fixes.

Et donc ils ne sont pas sensibles aujourd'hui à la variation des taux, puisqu'ils ont été pris il y a quelques années et c'est qu'en cas de renouvellement de ces emprunts qu'on pourrait être soumis à une variation de taux.

Donc, il n'y aura pas d'effets en 2023 immédiats sur les intérêts puisque je vous rappelle quand même que sur ces dernières années, ces 10/15 dernières années, nous avons baissé la dette de près de Fr. 20'000'000.00.

Donc nous ne sommes pas aujourd'hui dans une situation où nous devons recontracter des emprunts et les emprunts que nous avons ont des taux fixes et donc par conséquent, ne sont pas sensibles à cette remontée des taux, en tout cas pas sur l'année 2023.

Ça c'est le premier élément pour lequel il est faux. Le deuxième élément pour lequel il est faux, c'est qu'il se trouve que les intérêts de la dette pour les communes les plus modestes sont pris en charge par la péréquation intercommunale.

Donc finalement, ces intérêts de la dette, ce qui ne veut pas dire qu'on doit prendre des intérêts à n'importe quel taux, on est bien d'accord. Mais ces intérêts de la dette, finalement ne sont pas un danger pour la Ville d'Onex, en tout cas pas aujourd'hui dans la situation légale actuelle, puisque la péréquation intercommunale prend les intérêts de la dette des communes les plus modestes.

C'est des tout petits montants en ce moment par rapport à ce que ça a pu être par le passé, mais c'est quelque chose qui existe dans les mécanismes de péréquation.

J'en viens à votre proposition d'amendement sur le point technique. Sur le plan technique, il est faux de mettre que vous allouez le bénéfice à l'amortissement de la dette. Parce qu'en

fait, c'est automatique Madame KELLER. Mais ça ne se fait pas au moment du budget, ça se fait au moment des comptes.

Dans la mesure où au moment des comptes, lorsqu'il y a un exercice bénéficiaire, et bien il n'est pas affecté ce bénéfice et donc naturellement il part à la fortune et donc il part à la dette en gros, puisqu'il augmente la fortune et donc diminue notre nécessité de nous endetter. Vous comprenez bien le mécanisme.

Donc par conséquent, et je ne me prononce pas sur le fond de votre proposition d'amendement, mais sur la forme, je pense qu'il faut en tout cas supprimer la dernière phrase. Elle n'a aucune utilité et émet aucune valeur juridique dans la mesure où c'est automatique et ça ne se fait pas au niveau du budget. Ça se fait au niveau des comptes.

A cet égard, je vous rappelle quand même que les comptes de la Ville d'Onex de 2021 ont été bouclés avec un bénéfice de plus de Fr. 6'000'000.00 et donc ces Fr. 6'000'000.00 sont partis à l'amortissement de la dette.

Et donc vous n'avez pas besoin de le préciser au niveau du budget et de toute manière c'est plutôt quelque chose qu'on doit faire quand on construit le budget dans sa globalité.

Nous considérons au Conseil administratif qu'il n'est pas nécessaire de mettre des marges budgétaires. Pourquoi ? Parce que l'expérience nous a montré sur ces 20 dernières années que les comptes sont en moyenne Fr. 3'000'000.00 supérieurs... sont bénéficiaires d'en moyenne Fr. 3'000'000.00.

C'est une moyenne sur les résultats. Il y a eu 1 ou 2 exercices déficitaires, un d'un tout petit peu, un d'un peu plus, c'était tout à fait clair lié à la recapitalisation de la CAP. Mais globalement, nous avons des résultats excédentaires chaque année. Et si on tire la moyenne de ces excédents, c'est 2 à 3 millions d'excédents supplémentaires.

Donc c'est de l'argent qui a été alloué à la dette et c'est d'ailleurs pour cette raison-là que nous avons continuellement réussi à amortir justement cette dette et à faire baisser le niveau d'endettement de la commune de près de Fr. 20'000'000.00 ces dix dernières années... ces quinze dernières années d'un peu plus que Fr. 20'000'000.00.

Donc vous comprenez bien que cette dernière partie de l'amendement n'est pas nécessaire. Au niveau du fond, le Conseil administratif, comme je vous le disais, considère qu'il n'a pas à faire des budgets déficitaires tant que faire se peut par respect pour l'argent qui nous provient de la péréquation intercommunale.

Mais il considère également qu'il n'a pas à faire des budgets excédentaires pour amortir la dette, pour reprendre votre objectif, puisque finalement les comptes s'en chargent. Et qu'on fait des budgets au plus juste mais il y a aussi des fois des événements dont nous ne sommes pas maîtres qui nous amènent à ne pas pouvoir réaliser un certain nombre de projets ou de les décaler dans le temps. Et qui fait qu'à l'arrivée, nous avons des comptes excédentaires.

Donc pas besoin de charger la marge, j'ai envie de dire, sur les comptes excédentaires. Sachant que chaque fois qu'on charge la barre sur les comptes excédentaires, on se retrouve avec des vérités cantonales d'attribuer ces excédents de revenu à des prestations cantonales sur lesquelles nous n'avons pas de maîtrise.

Et ça, je crois que de manière unanime, l'entier des communes, qu'elles soient bénéficiaires ou contributrices de la péréquation intercommunale, n'a pas tellement envie que la bonne

santé financière des communes, que la bonne gestion des communes soit capitalisée par une autre entité pour financer des décisions que cette entité prend et prend finalement pas toujours dans l'intérêt des communes et des prestations communales.

Résultat... le résultat de la question, c'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'intégrer les dernières prévisions fiscales qui étaient nettement supérieures, parce que si nous ne l'avions pas fait et que nous avons cherché à absolument faire des économies, solution que vous préconisez, et bien nous nous retrouverions encore avec un excédent plus fort, selon les règles usuelles que nous avons pu constater ces dernières années.

Évidemment, on n'est pas à l'abri une fois ou l'autre d'un exercice atypique, mais enfin disons qu'on a des moyennes constantes sur 20 ans. On peut quand même en tirer quelque chose. Et donc on aurait encore augmenté ce phénomène de résultat excédentaire.

Alors peut-être que c'est ce que vous souhaitez parce que c'est tout ça qui part à la dette, mais nous on considère que mettre des services en difficulté, ne pas leur allouer les moyens pour délivrer des prestations qui sont dans l'objectif de soutenir la population que nous représentons ici, pour finalement augmenter des résultats presque artificiellement, des résultats excédentaires et rembourser une dette sur des intérêts que nous ne payons pas parce qu'ils sont pris en charge par la péréquation intercommunale.

Et bien pour être tout à fait clair, on considère qu'il y a des meilleures manières que d'allouer l'argent public et de l'allouer au service de la population onésienne. Raison pour laquelle nous ne sommes pas opposés aux amendements qui ont été faits par les groupes Verts et Socialistes.

Ceux-ci restent raisonnables, ne mettent pas l'équilibre budgétaire en danger et raison pour laquelle nous avons préféré intégrer les nouvelles estimations fiscales plutôt que d'économiser artificiellement, j'ai envie de dire, sur certaines lignes puisque finalement malheureusement ou heureusement je ne sais pas, je vous laisse juge, mais Fr. 200'000.00 c'est à peu près la marge d'erreur sur un exercice budgétaire.

J'ai envie de dire que c'est même peu par rapport à la marge d'erreur puisque comme je vous l'ai dit en moyenne nous faisons à peu près Fr. 2'000'000.00 d'excédent de revenu bon an, mal an alors que nous présentons des budgets à 0 la plupart du temps.

Donc la marge d'erreur elle est plutôt de Fr. 2'000'000.00, donc Fr. 200'000.00 d'excédent, ça nous paraît quelque chose d'acceptable. On est largement dans la marge d'erreur et je ne pense pas du tout que ça mette en question ou en danger l'équilibre des finances communales.

Je relève encore juste finalement que le Canton qui est dans une situation bien plus critique que la nôtre a également décidé de mettre en place des mesures de soutien conjoncturel pour l'année 2023.

Parce que je crois qu'il faut être très clair, nous avons une inflation à 3% à Genève, c'est encore très raisonnable mais ça va peser sur le budget des ménages et ça va peser sur les budgets des ménages des plus modestes.

Mais dans certains pays d'Europe, pas si éloigné du nôtre, on a des taux d'inflation qui sont à 17%. Et là, je vous assure qu'avec ces niveaux-là d'inflation, ça sera des plans bien plus conséquents qu'il faudra mettre en place pour soutenir notre population si on ne veut pas se retrouver avec des drames de type évacuation des logements, parce que les personnes n'arrivent simplement plus à payer les loyers. Merci Madame la Présidente.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Merci, Madame KAST de rappeler un peu les fondements, les bases du fonctionnement des comptes des communes. Je sais que ce n'est pas facile, c'est pas encore assimilé par tous, et c'est bien de le rappeler quand même chaque fois, ma foi.

La deuxième remarque c'était pour une question de clarté. Parce que j'ai peur que ça parte un petit peu dans tous les sens. On vient déjà avec des questions. Je crois qu'il y a des amendements clairs qui sont venus de la Commission des finances. Je sais qu'on doit d'abord discuter des amendements avant de discuter sur le fond du projet.

Donc j'aimerais bien que l'on prenne un peu les amendements un par un et puis qu'on les vote ou qu'on ne les vote pas et que ceux qui ont posé les amendements puissent au moins les défendre.

Madame KAST l'a fait un petit peu déjà, mais je pense qu'il faut clarifier un petit peu les choses.

Mme la Maire : Je rends volontiers la parole à Monsieur PASCHE après mais j'aimerais faire un point de clarification, parce qu'il me semble que pour le débat, pour le public, pour le procès-verbal et pour les conseillers municipaux, c'est très important que ce soit très clair dans la tête de tout le monde.

Les amendements qui ont été votés majoritairement, donc tous en l'occurrence, en Commission des finances, c'est-à-dire l'amendement du Conseil administratif qui intégrerait les nouvelles charges et les nouvelles recettes, puis les amendements du Conseil municipal, sont intégrés dans le projet de délibération que vous avez aujourd'hui.

Les amendements qui ont été formulés par Madame KELLER, visent à les enlever. Donc aujourd'hui, vous n'avez pas les auteurs des amendements. En fait l'auteur... le seul auteur d'amendement pour le moment, à ce stade du débat, c'est Madame KELLER.

Et elle vise à retrancher, finalement, du projet de budget qui vous est présenté, les montants qui ont été ajoutés dans la Commission des finances. Et donc ça serait des amendements, si les amendements de Madame KELLER sont suivis, ça serait des amendements pour enlever des charges et non pas pour les rajouter.

J'aimerais juste que ce soit très clair dans le débat, parce que sinon vous allez tous être perdus.

M. PASCHE (Ve) : Oui, pour moi ce qui était clair c'est que donc la Commission des finances n'a pas le pouvoir de décision. Elle peut proposer. D'accord. On vous a proposé pour faciliter les choses de pouvoir faire ces modifications mais je pense que le Conseil municipal, parce que Madame KELLER propose d'enlever les amendements, mais je ne sais pas, on n'a pas entendu ceux qui ont proposé des amendements en Commission des finances de pouvoir proposer ces amendements.

C'était simplement ça, mais bon moi je ne vais pas être...

M. GAUTHIER (S) : Si je peux me permettre, je vais peut-être d'une certaine manière... enfin merci Madame la Présidente. Je vais peut-être répondre d'une certaine manière à Monsieur PASCHE en présentant en tout cas d'un point de vue de socialiste les

différentes motivations qui ont amené à ce que nous amendions le budget, ou du moins que nous fassions certaines propositions.

Donc voilà, donc je vais peut-être profiter de ma prise de parole pour répondre aux interrogations de Monsieur PASCHE.

Donc pour le Conseil administratif et l'administration communale, l'exercice budgétaire est généralement un exercice d'équilibriste. Ce dont nous sommes conscients et dont nous remercions l'administration ainsi que le Conseil administratif pour le travail effectué.

Le fait que cet exercice constitue un équilibre... un exercice d'équilibriste est vrai à Onex peut-être encore plus que dans d'autres communes à tel point que la maxime beaucoup avec peu ressort régulièrement dans les débats budgétaires.

En effet, l'assiette fiscale à disposition n'est pas aussi importante que dans d'autres communes suburbaines de taille comparable. Afin d'établir son budget, Onex peut compter sur la fiscalité des personnes physiques, celle des personnes morales mais encore sur la solidarité intercommunale à travers les différents mécanismes péréquatifs. Jusque-là, rien de particulier me direz-vous.

Néanmoins, son tissu économique étant relativement moins développé que celui d'autres communes suburbaines de taille comparable, je pense par exemple à Meyrin, Onex compte avant tout sur la fiscalité des personnes privées et sur la solidarité intercommunale afin d'établir son budget.

En outre, eu égard à la structure socio-économique... [coupure de micro] ...pour d'autres activités, l'achat d'abonnement TPG aux jeunes de la commune.

Ces deux mesures visent à soutenir la mobilité des Onésiennes et Onésiens en déchargeant en partie le budget des ménages du poste alloué à la mobilité. En outre, elles encouragent le recours aux transports publics qui sont moins polluants que les moyens de transports individuels.

Le dernier amendement que nous avons proposé, lequel concerne toujours le surenchérissement, est une sorte de chèque énergie. Il vise à soutenir les ménages onésiens qui en auraient besoin dans le paiement de leur facture énergétique.

Nous avons estimé le nombre de bénéficiaires potentiels à 800, soit environ 10% des ménages onésiens. Nous avons estimé que nous pourrions débloquer Fr. 200.00 par ménage. Au total, nous aimerions amender donc de Fr. 160'000.00 supplémentaire le montant de l'amendement libellé énergie dans le tableau figurant toujours sur CMNet.

Comme je l'ai dit, si le groupe Socialiste avait le champ libre pour déterminer ce qu'il faudrait faire du budget communal, peut-être qu'il opérerait certains arbitrages davantage encore en faveur de prestations à la population et afin de développer la solidarité sur le territoire communal.

Néanmoins, nous n'avons pas les coudes totalement libres et nous avons profité de l'opportunité que nous avons ici d'effectuer certains amendements lors de la séance de la Commission des finances afin de permettre à la population onésienne d'être frappée d'une moins violente manière par le renchérissement de la vie et la crise énergétique.

Ceci étant dit, le groupe socialiste propose d'accepter le budget avec l'amendement général du Conseil administratif ainsi que les différentes propositions d'amendements qui

ont été acceptés en Commission des finances et que j'ai survolé durant cette prise de parole. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Des personnes qui ont fait un des amendements, notamment pour le fait de l'achat des abonnements TPG. Donc en fait, cet amendement a été fait... le montant déjà a été basé sur ce qu'il se fait actuellement, on a simplement décidé de doubler ce montant. Ce qui faisait, sauf erreur, plus Fr. 30'000.00, ou quelque chose comme ça.

On estime que c'était quand même raisonnable par rapport à l'entier du budget. C'est pas de mettre en péril la commune. Et en fait, le fait de favoriser le transport public, ça permet aussi de diminuer les coûts liés à l'essence et au carburant qui sont nécessaires à la voiture.

Ensuite, actuellement on pense aussi que malheureusement l'échec énergétique, c'est selon moi pas la solution idéale mais c'est celle qui est actuellement est le plus valable. Pendant des années, on a construit des immeubles qui sont des vraies passoires énergétiques. Personne n'a tenu compte qu'un jour ou l'autre, bah il y aura une crise et que de toute manière le mazout et le pétrole sont en fin de vie.

Donc voilà, actuellement on se retrouve soit avec des gens qui ne pourront plus se chauffer, soit on leur offre de quoi un peu subventionner et payer leur facture SIG.

Et quant à l'action TPG jeunesse, on a pris ce montant-là par rapport à ce qui est déjà fait sur les actions jeunesse pour notamment la contribution au sport, aux familles les plus démunies actuellement sur la commune d'Onex.

Et donc, on a simplement pris le même montant pour que la population continue à se déplacer, à se mouvoir et ne soit pas restreinte à la commune d'Onex. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Moi j'aimerais revenir sur les arguments de Madame KAST quand même. C'est assez spécieux de venir me dire que les Fr. 550'000.00 sont issus de la bonne gestion.

Non, ils sont issus d'une erreur quand même. C'était pas Fr. 550'000.00, c'était Fr. 4'000.00 avant l'amendement corrigeant l'électricité. Donc ça c'est la première chose. C'est quand même assez différent.

Ensuite, Monsieur GAUTHIER nous dit pour les prestations à tous les onésiens. Non, il y a que quelques onésiens qui jouiront des amendements qui sont proposés, absolument pas tous les onésiens. Si on veut que tous les onésiens profitent, bah il faut diminuer la dette.

Qui paie ces dettes, s'enrichit. Je sais que c'est dur mais c'est pas le contraire. Ce n'est pas qui s'endette, s'enrichit. C'est qui paie ces dettes, s'enrichit. C'est ça qui est la réalité économique quant à me dire que de toute façon on paie pas, on s'en fiche. Bah non, moi je m'en fiche pas parce que la princesse elle a un nom et c'est le contribuable qui soit communal ou cantonal de toute façon on paie.

Et venir me dire que c'est bien de s'endetter, non. Si on veut continuer des prestations à long terme, et bah il faut avoir des dettes un peu basses et pas des dettes trop hautes. Ça c'est un raisonnement économique de base. Qui paie ces dettes, s'enrichit. Ça fait 200 ans qu'on le dit.

Bon vous pouvez changer l'adage si vous voulez, mais ça ne changera pas. Vous avez raison sur la dernière phrase. Je vais demander à Madame la Présidente de l'enlever.

La Présidente (Ve) : d'allouer le résultat...

Mme KELLER (EVL) : La dernière phrase, vous avez raison sur ce point. Elle sert à rien vous pouvez l'enlever. Ça c'est très juste. Mais maintenant les amendements qui ont été décidés à la va-vite sans longue réflexion et qui vont profiter qu'à un très petit nombre pendant un très court temps, non, nous favorisons les prestations à long terme pour tout le monde.

Et c'est ce que vise cet amendement. C'est les prestations pour tout le monde à long terme. Merci Madame la Présidente.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je reviendrais très rapidement sur le fait que les intérêts ils sont pris en charge par la péréquation. Ça va contredire un peu mon argument, mais en fait de toute façon je pense que la péréquation elle est à raser au bulldozer et à refaire à 0, chose pour laquelle je milite activement. Et je militerai activement.

Mais j'aimerais quand même dire que quand on contracte une dette, on a un contrat avec des échéances de remboursement, et lorsque l'échéance arrive, si on n'a pas la trésorerie, on réemprunte pour rembourser cette dette. C'est comme ça que fonctionnent les institutions publiques et les entités morales qui sont solvables.

Ce qui veut dire que quand on réemprunte pour rrembourser une dette qui était à taux négatif, on réemprunte à taux positif. Et donc la charge de la dette augmente. En fait, finalement on peut bien s'en fiche de combien de dettes on a, c'est la charge de la dette qu'il faut regarder et donc le taux d'intérêt qu'on paie sur cette dette de façon générale.

Et si on n'a pas la trésorerie pour tenir ces échéances, on est obligé de réemprunter. Ça c'est la première chose que je voulais souligner qui, il me semble n'a pas vraiment été abordé dans les argumentaires de mes préopinants.

La deuxième chose que j'aimerais souligner, c'est par rapport à l'élocution de Monsieur GAUTHIER. J'aimerais comprendre en quoi aider les 10% les plus démunis avec un chèque en blanc, pas en blanc mais un chèque, les aidera vraiment puisqu'il me semble que de toute façon que ces personnes-là et ces foyers-là, sont au bénéfice en grande majorité de l'hospice général qui vous déduit de toute façon tout ce que vous arrivez à toucher.

Par ailleurs, des prestations complémentaires qui également prennent en charge un très grand nombre de frais lors de situations financières qui ne sont pas tenables.

Donc comment est-ce qu'on peut être sûr que cet argent il irait bien aider à payer les charges d'énergie et qu'il serait pas simplement déduit des aides que ces personnes ont déjà du fait de leur situation financière. Merci Madame la Présidente.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais juste aussi revenir sur l'abonnement, l'amendement pardon sur l'augmentation pour les TPG. Je suis un petit peu surpris de voir ça apparaître subitement comme ça.

Au mois de mai, il y a eu une motion qui a été faite par les Verts. Cette motion a été retirée par l'autrice de cette motion. On avait décidé de se voir en différents groupes pour parfaire une nouvelle motion. Puis maintenant, tout d'un coup, l'équivalent de cette motion apparaît comme ça par enchantement.

La deuxième chose que je voulais dire et c'est à Madame GIROUD, je voulais lui rappeler que la crise énergétique c'est pas récent. En 1973, il y en a eu une aussi. Donc on aurait pu peut-être déjà prévoir un assainissement des bâtiments bien avant et pas s'exciter que maintenant que l'augmentation de l'énergie arrive. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Alors je suis d'accord avec Monsieur RITTER, la crise énergétique ça fait longtemps qu'on en parle, ça fait... en fait ça fait depuis que je suis née que j'entends parler que bientôt il n'y aura plus de pétrole. Et je suis même étonnée qu'il y en ait toujours, à vrai dire.

Donc c'est vrai que d'autres avant moi, avant nous, auraient pu gérer un peu mieux la crise énergétique. Mais quand je vois actuellement ce qu'il se passe, tout simplement à Confignon où la droite refuse la démolition d'un immeuble qui est une passoire énergétique pour la construction d'un autre immeuble, et bien je me dis que finalement il y en a beaucoup qui ne sont toujours pas intéressés ou pas au courant qu'il y a une crise énergétique qui se profile.

Ensuite, pour revenir aux abonnements TPG, donc c'est vrai que la motion avait été proposée surtout la gratuité des TPG entre autres, donc nous, on propose pas la gratuité mais simplement une aide financière supplémentaire aux personnes qui souhaitent acquérir un abonnement TPG.

Et ensuite, cette aide serait dispensée à tout Onésien qui souhaiterait en profiter, donc pas uniquement à une partie de la population. Merci.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais quand même juste répondre à Madame KELLER, parce qu'en termes d'arguments spécieux, vous faites fort quand même.

Excusez-moi mais comment pouvez-vous dire qu'on augmente la dette alors que je vous ai dit et que les documents que vous vous êtes peut-être donné la peine de consulter, vous le démontrent. Qu'on la diminue de Fr. 20'000'000.00 en 15 ans.

Et comment pouvez-vous dire qu'on augmente la dette alors que le résultat est bénéficiaire au fonctionnement ?

Moi je veux, je m'excuse mais alors en termes d'arguments spécieux, je trouve que là il y a du niveau. Parce que comment pouvez-vous prétendre qu'on propose d'augmenter la dette ? On présente un budget bénéficiaire, certes moins bénéficiaire qu'il pourrait l'être mais néanmoins bénéficiaire.

Et les comptes des 20 dernières années sont en majorité, en moyenne bénéficiaires de Fr. 2'000'000.00, ce qui nous a permis de descendre la dette de Fr. 20'000'000.00, c'est

tout simple, c'est tout mathématique. Et il n'y pas besoin d'être expert comptable pour le comprendre.

Donc dans ce cadre-là, je crois que votre objectif tel que vous l'avez défini, qui est de payer ces dettes et donc de s'enrichir, je crois que ce Conseil administratif et les précédents a largement enrichi la Ville d'Onex en payant la dette et en la ramenant à un niveau qui honnêtement fait rougir un certain nombre d'autres collectivités publiques.

Et je pense que ça, oui c'est de la bonne gestion. Et si vous dites que ce n'est pas de la bonne gestion, c'est une erreur. J'aimerais vous rappeler quand même, Madame KELLER, que le Conseil administratif est uniquement compétent pour estimer les recettes.

Et que rien ne nous empêche de prendre les dernières estimations fiscales, comme rien ne nous empêchait de garder les précédentes. Nous avons eu la transparence de vous dire... nous aurions pu aussi...

Vous savez ce qu'on aurait pu faire ? On aurait pu vous mettre que la moitié des nouvelles recettes fiscales et puis vous présenter un budget à 0. Mais non, on n'a pas voulu. On s'est dit si on corrige, on corrige avec honnêteté. On prend la dernière estimation et on la met.

Mais on aurait eu le droit de mettre que la moitié et puis de présenter un budget à 0. On a fait cette discussion au Conseil administratif, on a décidé de pas faire ce choix. On a préféré vous dire pourquoi on avait proposé d'amender comme ça le budget.

Vous savez ce qu'on aurait pu faire aussi ? On aurait pu intégrer des nouvelles charges, simplement réévaluer les recettes fiscales, remettre le tout à 0. On a le droit aussi.

On a choisi la transparence, puis maintenant vous nous dites que c'est la mauvaise gestion. Oui, il y a eu une erreur. Il y a eu une erreur, on l'a admise. C'est Fr. 620'000.00, qui ont été, par le biais d'un regroupement de lignes comptables, omis. Mais je crois que, personne n'a jamais commis une erreur dans l'établissement d'un projet, alors viendra le dire.

Et puis effectivement, que me souffle ma collègue, l'erreur est humaine. Donc oui,... alors ça je laisserai le pardon au lieu d'église. Mais je crois qu'effectivement, l'erreur est humaine et vous savez très bien aussi ce qu'on aurait pu faire.

On aurait pu simplement pas vous le dire. Et puis au moment des comptes, il y aurait eu Fr. 120'000.00 de charges en trop, puis on aurait dit, oups on a oublié une ligne en regroupant les lignes. Et ça aurait été correct aussi.

Non, on a choisi la transparence. On a vu les erreurs, on vous les a informées. On vous a proposé une correction avec des chiffres clairs qui sont ceux du Canton.

Donc après, vous pouvez considérer que c'est de la bonne ou de la mauvaise gestion, ça ça vous appartient, c'est politique. Mais s'il vous plaît, ne venez pas nous dire qu'on n'a pas été correct, qu'on n'a pas été transparents, parce que ça on a mis un point d'honneur à la lettre.

Et ne venez pas nous dire qu'on augmente la dette parce que ça c'est objectivement faux. Donc je crois que là on est très clair là-dessus.

Et puis alors Monsieur MOSCHELLA, moi je suis désolée de vous dire mais c'est joli la théorie, mais si vous avez des ambitions cantonales et vous en avez, c'est bien de savoir comment ça se passe en vrai sur le terrain aussi.

Donc savez-vous comment est calculée une prise en charge de l'hospice générale ? En fait, on met en face les revenus et les charges de la personne. Et puis si ça ne matche pas, s'il y a plus de charges qu'il y a de revenus, et bien on fait un comblement. C'est des prestations de comblement.

C'est-à-dire qu'on met, selon des barèmes, ce qu'il faut à la personne pour vivre. Mais ces barèmes, ils sont fixes. Si vous êtes en dessous, si vous avez un loyer en dessous du barème, bah tout va bien on ne va pas vous donner plus par contre, on va vous donner exactement le montant... on va prendre la charge de votre loyer.

Je peux vous donner le chiffre, Fr. 1'100.00 charges comprises pour une personne seule. On va mettre... si votre loyer est inférieur, on va mettre le montant réel de votre loyer plus charges, et si votre loyer est supérieur, on va mettre Fr. 1'100.00 dans vos charges pour la charge de loyer charges comprises, quel que soit le montant de votre loyer.

Si vous n'avez pas eu de chance et que vous avez un logement un tout petit peu cher en tant que jeune qui commence sur le marché du travail, et puis que votre loyer est à Fr. 1'300.00 et puis que vous êtes dans un passage à vide et que vous êtes à l'hospice, bah on va quand même vous mettre Fr. 1'100.00 comme charge de loyer. Et puis on va combler sur une base théorique de Fr. 1'100.00.

Et puis les Fr. 200.00 qui manquent, et bah vous le prenez sur votre minimum vital. Vous les prenez sur ce qu'on vous a donné pour manger. Vous les prenez sur ce qu'on vous a donné pour vous habiller. C'est ça la réalité d'une prestation de comblement avec des barèmes et des plafonds.

Donc je n'ai pas besoin de vous expliquer que toutes les personnes qui sont à l'hospice général, qui ont le malheur d'avoir un loyer supérieur au barème plafond comme par exemple les personnes seules avec un loyer de plus de Fr. 1'100.00 ou les familles avec un loyer charges incluses de Fr. 1'500.00 avec exception à Fr. 1'650.00 pour certaines familles nombreuses, c'est ça les barèmes maximum.

Alors, sur les personnes seules Fr. 1'100.00 il y a quelques locataires FIVO ils y arrivent, peut-être quelques locataires HBM ils y arrivent aussi. Mais sur un loyer pour une famille plafonné charges incluses à Fr. 1'650.00, et là je vous ai donné le maximum du maximum, à Fr. 1'650.00 et bah alors vous me direz dans la population combien il y a de personnes qui arrivent à avoir un loyer pour une famille avec un ou deux enfants charges incluses à Fr. 1'650.00.

Il y a quasiment que les locataires de HBM qui y arrivent. A la FIVO, peut-être que certains dans les immeubles les moins chers mais je crois que pour toutes les autres personnes qui sont en loyer libre, sans que ce soit des loyers abusifs ou quoi que ce soit, ils sont au-dessus de ces barèmes-là.

Donc quand vous êtes à l'hospice et que vous avez un loyer charges comprises au-dessus de ces barèmes-là, vous prenez sur ce qu'on vous donne pour manger et pour vous habiller pour payer votre loyer. Et sinon, vous perdez votre logement.

La vérité elle est là. Donc oui, ça peut tout à fait être utile lorsque arrive la facture de Fr. 200.00, Fr. 300.00 de résultat énergétique, vous savez on vous accompte toutes les charges, tous les mois et puis après des fois vous avez assez accompté et des fois vous n'avez pas assez accompté.

Quand vous n'avez pas assez accompté, vous avez une facture au mois d'août qui vient vous dire, bon bah voilà ce que vous avez payé et ce que ça coûté pour de vrai, et bah il faut compléter Fr. 50.00, Fr. 100.00, Fr. 150.00, ça dépend des cas.

Et bien là, si votre loyer est déjà au-dessus des barèmes, vous aurez rien comme aide. Donc vous devrez payer en prenant sur ce qu'on vous a donné pour manger ou pour vous habiller. Et on vous donne rien aussi pour les transports publics soit dit en passant, ça fait partie du forfait d'entretien, il n'y a pas un abonnement en plus comme ça.

Pour l'assurance maladie, c'est sympa aussi. Il y a une moyenne cantonale qui est calculée, si votre prime d'assurance maladie est supérieure, c'est aussi sur votre minimum vital. Donc je pense que là, on a vraiment la possibilité d'agir pour les personnes qui ne sont pas à l'hospice car ils sont au-dessus des barèmes mais pour qui une facture de Fr. 100.00 va être très difficile à payer.

Et pour les personnes qui sont à l'hospice avec des loyers plus charges supérieurs à la moyenne de plafond et qui comme ça ne devront pas prendre sur ce qu'ils ont pour manger pour payer la facture énergétique. Merci Madame la Présidente.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Bon écoutez, je ne vais pas rallonger Madame KAST a déjà bien répondu. J'ai simplement, je voulais dire quand j'ai entendu... bon bah tous les Onésiens, on a parlé. C'est aussi ceux qui en ont besoin.

Je pense que quelqu'un qui n'a pas besoin ne va pas aller faire les démarches pour obtenir un petit subside supplémentaire enfin bon.

Ensuite, pour ce qui est de la dette. Je vous rappelle que la dette est quand même cyclique. On l'a créée... elle s'est créée toute seule quand nous avons dû construire à l'époque beaucoup des écoles, etc.

Je vous rappelle qu'à Onex nous avons dû en faire beaucoup et ces écoles faut les entretenir. Nous avons un patrimoine administratif qu'il faut aussi entretenir. Et ça sera difficile de... même si de temps en temps nous pouvons la diminuer, nous pourrions pas de toute façon l'effacer.

Ensuite, j'ai entendu parler de crise énergétique, tout ça. Je crois qu'on dérape un petit peu sur un budget quand on demande Fr. 250'000.00 de plus à allouer aux Onésiens. Je pense que c'est un petit peu... je sais bien qu'il y a la COP27 en ce moment, mais bon. On peut aller en discuter là-bas si vous voulez, mais là nous sommes dans un budget et puis je pense qu'il faut en rester au budget et d'accepter ou pas ces amendements.

Voilà, donc moi je serais pour aller un petit peu de l'avant maintenant et de passer bientôt au vote.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je voudrais juste prendre la parole pour vous dire que le groupe PLR soutiendra l'amendement de Madame KELLER.

Nous allons le soutenir pourquoi ? Parce que... c'est vrai que je suis assez sidéré, j'ai un peu plus d'une quinzaine d'années de Conseil municipal, que ce soit à Lancy ou à Onex, et je crois que c'est la première fois que j'assiste à ce phénomène-là.

Et c'est plus sur la forme que je souhaiterais intervenir. Ma collègue interviendra sur le fond. Voyez-vous lors du dernier Conseil municipal, le 10 octobre, le Conseil administratif nous a présenté un budget ficelé, équilibré et puis comme le veut la tradition, toutes les commissions sectorielles se sont réunies et ont analysé avec sérieux, avec les explications des différents chefs de service, la présence à chaque fois du Conseil administratif.

Et à aucun moment, une fois, on nous a parlé que... de ces propositions, de ces amendements qui sont arrivés en dernière minute à la Commission des finances. Alors certes, oui le Canton a annoncé des recettes supplémentaires, ce qui a permis d'ajuster le budget, ce qui a fait le Conseil administratif.

Et puis le 2 novembre, en Commission des finances, on dit voilà on a un demi-million en plus, on doit retrancher sur ce demi-million une centaine de milliers de francs pour faire des corrections qu'on avait pas prévues.

Et puis maintenant, voilà vous avez à disposition un surplus. On suspend la séance de la Commission des finances, on va dans l'arrière-salle de ce Conseil municipal autour d'un verre de vin rouge, on discute mais qu'est-ce qu'on pourrait proposer comme amendement et dépenser en plus ? C'est pas sérieux.

Pour le groupe PLR, on trouve que c'est une forme... alors oui vous avez le droit, vous avez tous les droits, vous avez la majorité, vous avez la possibilité de déposer des amendements à tout moment. On aurait pu imaginer que la Commission des finances se réunisse la semaine dernière, et puis ça vous aura pas échappé que le Canton dans sa dernière estimation annonce près d'un quart de milliard de plus de recettes fiscales sur le budget 2023.

Alors s'il enlève, il soustrait le déficit de la Banque nationale, c'est vrai qu'il reste plus que Fr. 124'000'000.00. Le Conseil administratif pourrait très bien dire, voilà alors sans aucun doute, il y aura encore plus d'argent pour l'année prochaine et on pourra continuer à dépenser.

Le Conseil administratif il l'a pas fait, et c'est sage de dire qu'on aurait pu aussi tenir compte en 2023 de la nouvelle péréquation financière qui n'est pas encore votée. Mais il aurait eu la possibilité de le faire, il ne l'a pas fait et c'est sage.

Il pourrait aussi présenter un budget déficitaire, la loi le permet pendant un certain temps. Il ne l'a pas fait aussi, c'est sage. Alors quand on dit qu'on ne veut pas diminuer la dette, mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit d'être beaucoup plus sérieux dans la manière de travailler sur le budget, de réfléchir à chaque dépense, à chaque augmentation de charges de manière à pouvoir ensuite établir, voter des investissements que nous arrivons pas à faire dans cette commune. On en est réduit à planter des arbres, à refaire des bouts de trottoirs. On n'arrive rien à faire de programme d'ambition.

Alors sur la forme, Mesdames et Messieurs, le fait qu'en Commission des finances dans l'arrière-salle du Conseil municipal, on puisse durant une pause de 20 minutes décider, ça nous ne pouvons le cautionner. Et c'est pour cela, Mesdames et Messieurs, et Madame la Présidente, que le groupe PLR soutiendra l'amendement d'ECHO'Verts Libéraux. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Moi je souhaiterais revenir sur l'intervention de Monsieur MOSCHELLA concernant la péréquation qu'il faudrait enlever et refaire.

Moi je tiens à vous rappeler que peut-être quand vous lisez les journaux, bah vous entendez parler. Le Canton systématiquement essaie de s'enlever un maximum de charges et à nous les transmettre.

J'ai l'impression que c'est sans fin et qu'à chaque fois, il y a des nouvelles idées qui émergent auprès du Grand Conseil, dont la droite est en majorité, pour que les communes passent à la caisse un maximum.

Et nous, au sein de l'ACG, l'Association des communes genevoises, je peux vous dire qu'on lutte et on gagne du terrain, on gagne des batailles mais ce sont des batailles qui sont difficiles à gagner pour justement faire fonctionner cette péréquation.

Alors quand vous proposez de la mettre, de l'enlever, de tout recommencer, ça ne se fait pas en un tour de main. C'est pas y'a qu'à faut qu'on. Ça prend des années pour faire ça. Et ce n'est pas forcément encore à l'ordre du jour parce qu'encore tout récemment, je pense que vous allez bientôt avoir aussi l'information, il y a encore une nouvelle idée du Canton pour nous transmettre d'autres charges. Et la péréquation dans notre budget, c'est quand même Fr. 20'000'000.00. Donc ce n'est pas rien et il ne faut surtout pas balayer ça d'un revers de main. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Écoutez, j'entends un petit peu un manque de sérieux de la Commission des finances. Ça je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas parce que certains ont bu un petit verre de rouge, moi pas en tout cas, mais bon peut-être on peut boire un verre de rouge pendant la pause, comme on fait des pauses ici au Conseil municipal, en séance plénière pour s'arranger sur un sujet, je crois qu'en Commission des finances, on a fait tout à fait le sérieux avec les chiffres qui nous étaient donnés.

Sachant et en comprenant très bien que par les temps qui courent, pour les difficultés qu'ont certains onésiens à pouvoir joindre les deux bouts, et il y a des amendements qui sont venus pour aider justement ces onésiens à joindre un peu mieux les deux bouts.

Mais je suis pas du tout d'accord que l'on puisse faire croire que la Commission des finances, pour ceux qui n'y étaient pas, n'a pas été sérieuse. Ça c'est inadmissible. Merci. [Applaudissements].

La Présidente (Ve) : Il n'y a pas de demandes de parole supplémentaires. Donc je vous propose de d'abord voter sur l'amendement proposé par les ECHO'Verts Libéraux. Je vous le relis. Donc c'est celui-ci.

- Annuler l'augmentation de Fr. 20'000.00 de la ligne 769363
- Annuler l'augmentation de Fr. 160'000.00 de la ligne 579363
- Annuler l'augmentation de Fr. 60'000.00 de la ligne 579363, soit un total d'annulation de Fr. 220'000.00 pour cette ligne 579363

Les personnes en faveur de cet amendement vote plus pour le oui, 0 pour s'abstenir et moins pour refuser. Le vote est lancé.

Par 10 oui, 1 abstention et 17 non, l'amendement proposé est refusé.

L'amendement du projet de délibération 2377A est refusé par 17 non, 10 oui et une abstention (28 votants)

La Présidente (Ve) : Le débat sur le budget peut poursuivre s'il y a encore des choses à dire. Madame LANCE PASQUIER.

Mme LANCE PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR adresse ces remerciements au Conseil administratif et à l'administration pour les documents fournis et le travail exécuté.

Une politique financière durable permet à une collectivité publique de fournir des prestations de qualité à sa population et de répondre par exemple aux défis posés par le vieillissement de la population et la transition environnementale.

Mais parvenir à des finances équilibrées exige de fixer des priorités. Vouloir répondre aux plus grands nombres possibles de demandes n'est pas tenable à long terme. Il est donc indispensable de promouvoir un usage économe, efficace et efficient des fonds publics.

Dans l'exposé des motifs du projet de délibération, le Conseil administratif relève le caractère économe de la gestion financière de la Ville d'Onex en faisant la comparaison intercommunale des dépenses publiques par habitants. Cette comparaison nous laisse dubitatif puisqu'elle ne prend pas en compte les prestations offertes.

La Commune d'Onex dépense moins que Lancy, par exemple, par habitant, mais cette dernière, donc la Commune de Lancy, assume les coûts d'infrastructure largement utilisés par les Onésiens, comme la piscine de Marignac ou la bibliothèque.

Et que dire de Cologny, taxé de commune la plus dépensière, faut-il rappeler que les revenus fiscaux des cologniotes financent toujours la majorité de la péréquation financière intercommunale ?

Ce n'est donc pas sur la base de cette comparaison que nous serons convaincus du caractère économe de la gestion financière communale.

Ce ne sera pas non plus sur la base de la hausse des charges de ces dernières années alors même que le nombre d'habitants reste stable, 18'863 habitants en 2016 par exemple pour Fr. 40'000'000.00 de charges, 18'885 en 2021 pour quelque que Fr. 60'000'000.00 de charges.

Les contribuables onésiens apprécieront. Nous relevons par ailleurs que le budget 2023 est excédentaire que parce qu'il a été sauvé par les dernières estimations de l'AFC. Le maigre excédent est de toute façon rapidement fait les frais de validités de dépenses supplémentaires.

Nous restons aussi dubitatifs face à la hausse constante du nombre de poste, employés fixes, auxiliaires transformés en fixes, hausse progressive du temps de travail. Tout est bon pour augmenter le nombre de collaborateurs communaux.

Il ne s'agit pas de s'opposer par principe à tout nouveau poste. Mais la commune ne peut pas juste accroître ces forces sans vue d'ensemble. Nous aimerions la même célérité lorsqu'il s'agit de décider de ne pas renouveler un poste parce que certaines prestations ne se justifient plus, changent d'objectifs ou parce qu'il devient possible de travailler autrement ou de regrouper les services.

Nous regrettons aussi l'absence d'indicateurs s'agissant des prestations données et les subventions versées qui peuvent atteindre plusieurs centaines de milliers de francs.

S'abriter derrière le fait que la Commune d'Onex se caractérise par les facteurs de précarité ne suffit pas pour justifier toutes les dépenses. Les prestations proposées, les subventions versées doivent répondre à un objectif clairement défini et bénéficier d'indicateurs clairs d'efficacité et d'efficience. Il en va d'ailleurs aussi de l'intérêt du public cible concerné.

Nous estimons enfin que des réflexions plus globales quant à une mutualisation des services et du matériel avec les communes environnantes pourraient être entreprises.

En résumé, s'agissant des dépenses, nous nous référons au principe régissant la politique budgétaire de la Confédération. Premièrement, il convient de vérifier périodiquement que toutes dépenses de l'État est bel et bien nécessaire.

Deuxièmement, les tâches incombant à l'État doivent être exécutées de façon ciblée et économique. La question du financement de nouveaux programmes de dépenses doit être soigneusement étudiée. Les surplus de dépenses découlant de nouvelles tâches doivent être compensés prioritairement par une réduction des dépenses dans d'autres domaines.

Enfin, les subventions doivent si possible ne pas être axées sur les coûts et être limitées dans le temps. Sur le plan des recettes, Onex se caractérise par une grande fragilité de sa pyramide fiscale.

Une faible proportion de contribuable alimente la majorité de l'impôt. Il est donc impératif de maintenir sur sol communal ces contribuables et de favoriser l'établissement de nouveaux contribuables pour élargir la base que de l'amoindrir davantage.

À cet égard, nous regrettons l'absence de vision globale quant à l'impact de la charge fiscale. La taxe professionnelle communale et un centime additionnel élevé pour les personnes morales ne peuvent que fragiliser l'attractivité de la Commune.

Nous constatons aussi que des communes présentant de nombreuses similitudes avec Onex proposent des taux de centimes additionnels plus bas. Onex est à 44, Lancy 47, Vernier à 50. Au contraire d'Onex, ces communes ont réussi à développer un tissu économique fort.

Faut-il le rappeler, les entreprises fournissent les emplois, contribuent largement aux recettes fiscales, forment les jeunes et sont le moteur de la recherche et de l'innovation.

Dans ce contexte, nous encourageons le Conseil administratif à faire poursuivre ces démarches en vue de développer le tissu économique onésien. Nous tenons aussi à saluer le démarrage des réflexions autour de projets visant à utiliser le potentiel offert par la

numérisation, les nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité administrative et renforcer l'attractivité de la Commune et les prestations à la population.

Actuellement, toutefois, c'est la péréquation financière intercommunale qui soutient largement la commune. Nous pouvons remercier ainsi en particulier les contribuables cologniotes et les personnes morales qui contribuent au financement des passations communales.

Mais la péréquation ne devrait pas être d'or et de paresse, ni être l'argument magique pour refuser de diminuer le taux de centime additionnel. Si le Conseil administratif considère que les mécanismes de péréquation sont la source d'incitations négatives aux communes bénéficiaires, nous l'invitons à engager une réforme pour remédier à cette situation.

De même que pour les dépenses, nous rappelons les principes régissant sur la politique budgétaire de la Confédération. Le système fiscal doit être aménagé de manière à grever le moins possible aux contribuables et entraver le moins possible à l'activité économique.

Le système fiscal doit être aménagé de manière à préserver et même à renforcer l'attrait de la Suisse en tant que site économique. Une charge fiscale lourde et des taux d'impôts marginaux élevés doivent être si possible évités.

Pour l'ensemble de ces motifs, le groupe PLR invite le Conseil municipal à refuser ce projet et le budget.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Je tenais déjà à remercier donc tout le personnel de la Commune qui a préparé ce budget. Je crois que ce soit aussi bien en commissions sectorielles qu'en Commission des finances, nous avons eu toutes les explications nécessaires pour pouvoir juger du bien-fondé ou pas des chiffres qui nous étaient soumis.

Et je pense que pour nous, c'est, en tout cas pour les Verts, c'est un beau budget. On fait beaucoup avec peu comme d'habitude. On a l'habitude de le faire à Onex. Donc nous voterons ce budget ce soir. Merci.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais juste réagir à un ou deux éléments dans le discours de Madame PASQUIER, que je pense qu'on ne peut pas laisser sans réponses.

Le premier, c'est que vous déplorez et que vous avez déploré... enfin votre groupe a déploré le manque d'investissement et de projet d'ampleur ou le fait qu'on n'arrivait pas à tenir le plan des investissements.

Nous le déplorons aussi. Et c'est bien pour ça que nous avons dû demander des postes supplémentaires, parce que le constat il est très clair, c'est pas par manque de moyens ou de projets, c'est par manque de bras pour les porter ces projets-là.

Et il est très clair que nous avons besoin de personnel supplémentaire pour pouvoir faire avancer ces projets, des projets d'ampleur, des projets d'ambition, qu'ils soient dans les terrains que vous affectionnez ou dans d'autres.

Mais dans le terrain du développement durable, nous avons besoin de bras pour porter des projets. Dans le terrain de la promotion économique, nous avons besoin de bras pour

porter les projets. Dans le terrain de l'efficacité énergétique par exemple, je pense au plan lumière qui est un projet très ambitieux mais nous avons aussi peu de personnel pour le faire avancer et parfois ça ne va pas aussi vite qu'on aimerait. Voilà.

On avait prévu de le faire pour la fin de l'année. Madame YUNUS EBENER vous en avait parlé, on ne va pas y arriver. On vous le dit déjà, ça sera plutôt pour le début de l'année prochaine. On peut penser au projet de la ferme urbaine aussi qui aussi manque un peu de bras pour avancer. Et j'en passe.

Un certain nombre de constructions, de giratoires, de projets, de projets de construction, de projets de rénovation, de projets divers et au niveau des investissements, nous avons véritablement besoin de collaborateurs supplémentaires si nous voulons pouvoir faire avancer les projets plus vite.

Et c'est le sens notamment de plusieurs des postes qui ont été portés au budget de renforcement ou de nouveaux postes qui ont été portés au budget 2023 qui vous est proposé ce soir.

Un autre élément que je me dois de corriger, Madame PASQUIER, c'est que l'analyse des contribuables que vous faites elle est fautive. À Onex, notre fiscalité ne repose pas sur quelques grosses fortunes.

D'abord parce que nous avons effectivement des gens fortunés mais ils ne sont pas tellement fortunés que ça. Je dirais que dans la catégorie des fortunés, ils sont de la classe inférieure des fortunés, si vous voyez ce que je veux dire.

Et donc, certes ils ont des apports fiscaux bienvenus et loin de moi l'idée de dire qu'il faut les faire partir, mais ils sont trop peu nombreux par rapport à la masse de la classe moyenne qui, elle, contribue fortement et qui est très nombreuse à Onex et qui, elle, fait la substance fiscale d'une partie de nos recettes et l'autre substance fiscale de nos recettes, vous l'avez évoqué, c'est la péréquation.

Et ça, ce n'est pas lié du tout aux contribuables onésiens comme vous l'avez également relevé. C'est relevé à la santé notamment de différents contribuables personnes physiques, par le biais de la répartition d'une certaine répartition par le biais de la péréquation qui a une marge qui s'appelle péréquation des ressources qui émerge au fond intercommunal, et la santé de toutes les entreprises par rapport au fond de péréquation des personnes morales qui contribue à Fr. 10'000'000.00 pour l'un et Fr. 10'000'000.00 pour l'autre, et donc Fr. 20'000'000.00 de recettes péréquatives.

Donc, parmi notre malheur en terme fiscal, je dirais que nous avons le bonheur de ne pas être sensible à l'arrivée ou départ d'une seule personne, contrairement à des plus petites communes qui elles peuvent voir des variations significatives dans ce cadre. Ça c'est notre taille, néanmoins d'importance, qui nous permet d'avoir cette robustesse-là.

Alors, voilà, moi j'ai juste envie de vous dire qu'à un moment donné et... ah oui et un moment encore sur les bons principes de la Confédération. Je conteste pas que ce sont les principes qu'émet la Confédération, mais ce sont clairement des principes qui ne sont pas neutres politiquement.

Ce sont ceux de votre idéologie politique. J'ai aucun problème à ce que vous les défendiez, mais souffrez que je ne les prenne pas comme référence, simplement ça.

Donc voilà, vous avez le droit de les défendre, j'ai le droit de ne pas être d'accord avec et à l'arrivée, soyons effectivement conscients tous et toutes que le vote d'un budget... oui c'est aussi une expression d'une volonté politique et d'une orientation de l'action publique envers différentes catégories de la population, selon les choix des majorités politiques qui composent ce Conseil. Merci Madame la Présidente.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais quand même réagir Madame LANCE-PASQUIER à vos propos qui sont une insulte à l'administration onésienne. L'administration onésienne fait beaucoup de choses avec peu de moyens.

Vous oubliez en parlant de l'augmentation du budget, qu'il y a aussi une augmentation majeure de charges administratives notamment, qui doit être assumée par cette administration. Elle n'a pas la possibilité d'y déroger.

Et à un moment donné, il faut bien lui donner les moyens de faire ce travail qui nous vient notamment du Canton. J'aimerais également préciser que nous sommes, bien sûr, reconnaissants aux communes qui participent à la péréquation. Mais finalement, pourquoi l'être ?

Onex supporte les effets d'une manière d'avoir construit la ville et d'accueillir une population précaire. Qu'est-ce qu'on fait ? On la laisse de côté ? Ce n'est pas du tout une insulte à votre travail, Mesdames, Messieurs les Socialistes.

Mais de fait, on ne peut pas laisser cette population de côté, de fait on doit prendre en compte ces besoins et bien entendu que nous avons besoin de moyens pour cela et les communes plus favorisées, elles n'ont pas ces difficultés-là.

Donc quelque part, elles paient à travers la péréquation qui, bien sûr, peut toujours être améliorée, que bien sûr peut toujours être revue, mais c'est jamais évident de trouver des compromis politiques pour revoir un tel sujet.

Bien sûr qu'elle peut être revue, mais en attendant, sans cette péréquation, Onex ne tournerait pas. Et quand vous évaluez le budget et vous évoquez qu'effectivement on n'a pas les mêmes charges, mais ce n'est même pas un bon exemple parce que la Ville d'Onex quand elle a une piscine, elle sert aussi les communes avoisinantes, Satigny, Bernex, qui n'ont pas de piscine.

Et à la hauteur de sa population, elle permet... elle offre des prestations qui sont tout à fait comparables. Donc on arrive à offrir des prestations avec des petits budgets, et ça je tiens à insister sur cet élément-là, et à respecter notre administration pour son engagement avec les moyens qu'elle a. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci Madame KLEINER. S'il n'y a pas de prise de parole supplémentaire, j'invite Monsieur TOGNAN à lire les invites du projet de délibération. [Lecture]. Je vous remercie beaucoup. Donc je vous propose de voter ce budget, de lancer le vote du budget maintenant.

Je vous remercie. Avec 17 oui, 1 abstention et 10 non, le budget 2023 est accepté.

Le projet de délibération 2377A est approuvé par 17 oui, 10 non et une abstention (28 votants)

Délibération 2377A dont la teneur est la suivante :

« Vu le budget administratif pour l'année 2023, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements

*Vu que le budget de fonctionnement présente un montant de **Fr. 60'499'270.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 21'523.00, soit net Fr. 60'477'747.00) aux charges et de **Fr. 60'812'188.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 21'523.00, soit net Fr. 60'790'665.00) aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **Fr. 312'918.00***

*Vu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Fr. 312'918.00** et résultat extraordinaire de **Fr. 0.00***

*Vu que l'autofinancement s'élève à **Fr. 4'572'132.00***

*Vu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à **50,5 centimes***

*Vu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune s'élève à **100 centimes***

*Vu que le plan annuel des investissements présente un montant de **Fr. 12'128'000.00** aux dépenses et **Fr. 300'000.00** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **Fr. 11'828'000.00***

*Vu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **Fr. 4'572'132.00**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **Fr. 7'255'868.00***

Vu le rapport de la Commission finances et informatique du 2 novembre 2022 et le préavis favorable

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

par 17 oui, 10 non et 1 abstention sur 29 Conseillers municipaux présents

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de **Fr. 60'499'270.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 21'523.00, soit net Fr. 60'477'747.00) aux charges et de **Fr. 60'812'188.00** (dont à déduire les*

*imputations internes de Fr. 21'523.00, soit net Fr. 60'790'665.00] aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **Fr. 312'918.00.***

*Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Fr. 312'918.00** et résultat extraordinaire de **Fr. 0.00***

2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à **50,5 centimes***
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 à **100 centimes***
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de **Fr. 7'255'868.00** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2023 les emprunts de même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à faire usage en 2023 des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts. »*

* * *

La Présidente (Ve) : Merci pour ces débats très intéressants. Je vous propose de faire encore deux points avant la pause, si ça vous convient. Pour prendre un verre de rouge pour ceux qui le souhaite... Bon ce n'est pas clair alors passons.

10) Vente d'un appartement du patrimoine financier sis à Morgins pour un montant de Fr. 250'000.00 (projet de délibération 2379)

La Présidente (Ve) : Il n'y a pas d'entrée en matière puisque... oui il y a une entrée en matière malgré que nous ayons déjà parlé de ce sujet longuement l'année dernière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? Non.

Je vous propose de lancer donc le débat sur ce projet de délibération 2380. Monsieur MOSCHELLA... euh d'abord peut être le Conseil administratif, Madame KLEINER.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Effectivement, il y a près d'un an de cela, nous abordions ce sujet de la vente de notre appartement à Morgins et en particulier le fait d'allouer le produit de la vente aux comptes de résultat qui avait été longuement discuté.

Le budget avait été approuvé, et le Conseil administratif exécute donc ce projet. Nous avions prévu de le vendre pour un montant de Fr. 180'000.00 à l'époque, ça fait un an de ça. Et vous voyez que nous vous faisons une proposition de vendre cet objet à Fr. 250'000.00.

On en a longuement discuté effectivement, c'est un appartement qui est sous-utilisé. C'est un appartement qui nous coûte et en plus de la grille de coûts et de rentrées que nous avons soumises dans la délibération, il y a le fait que nous devons prochainement refaire la toiture de cet immeuble dans lequel il y a cet appartement.

Et en tant que propriétaire par étage, nous devons contribuer à la réfection de cette toiture. Que tout va dans le sens, compte tenu de l'utilisation que nous faisons de cet appartement, compte tenu de toutes les tentatives qui ont été faites au cours des ans pour essayer d'en faire profiter les aînés, pour essayer d'en faire profiter une population précaire, et le peu d'intérêt manifesté, nous venons maintenant avec cette proposition de vente d'appartement que nous vous recommandons d'approuver sur le siège. Merci Madame la Présidente.

M. MOSCHELLA (EVL) : Donc on avait bien une ligne aux comptes... est-ce que... je me souviens plus si la ligne c'était au budget 2022, c'est ça ? D'accord.

Est-ce que les Fr. 180'000.00 de cette ligne budgétaire produit du bien-fonds du patrimoine administratif ? Il me semble que c'est ça ? Est-ce qu'ils correspondent bien à la différence entre la valeur de l'actif comptable et la valeur... le montant de la vente ? donc en fait, le gain en capital sur la vente.

Est-ce que vous pouvez m'expliquer en fait d'où sort ce montant de Fr. 180'000.00 par rapport à la valeur de l'actif au bilan ?

Mme KLEINER : Ça a effectivement été mis sur le compte de fonctionnement.

M. MOSCHELLA (EVL) : C'est-à-dire que l'actif normalement il apparaît au bilan. Quand on vend un actif, ça ne touche pas aux comptes de résultat au fonctionnement, ça passe directement... ça reste dans le bilan. Ça passe d'actif immobilisé à actif circulant, donc en trésorerie.

Et ce que vous pouvez mettre au bilan, c'est le produit que vous faites de la vente, donc le gain par rapport à la valeur comptable de l'actif. D'où ma question, comment vous avez calculé les Fr. 180'000.00 par rapport au montant qui est dans le projet de délibération ?

Ou c'est peut-être moi qui fabule, mais c'est juste une demande de précision par rapport à ces différences de montants.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Effectivement vous revenez sur la discussion qu'on a longuement eue lors du budget 2022. Moi je vous propose de reposer cette question aux comptes 2022 pour voir à quoi aura vraiment été alloué cette probable...

Enfin en tout cas on va probablement pas l'utiliser dans le fonctionnement compte tenu le fait que nous n'avons pas pu faire à nouveau cette année, les investissements prévus. Mais je ne veux pas anticiper sur une situation que nous verrons en avril prochain.

Toujours est-il que c'est vrai dans le budget, ça avait été alloué une ligne du compte des résultats.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Si la mise à disposition du personnel d'un appartement de vacances pouvait jadis intéresser, force est d'admettre que les choses changent là aussi.

Vu l'ensemble des arguments factuels avancés dans le projet de délibération, le groupe PLR approuvera la vente de ce bien. Cela dit, nous souhaitons savoir si l'acheteur est déjà connu ? Et dans ce cas, si le nom peut être communiqué ?

Et puis par ailleurs, on a, suite à l'intervention de Monsieur MOSCHELLA, nous nous interrogeons sur l'affectation finale de ces Fr. 250'000.00 et de cette ventilation. Et nous aimerions connaître les intentions du Conseil administratif, et nous l'en remercions par avance.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le MCG approuvera la belle vente de l'appartement de Morgins. Mes félicitations.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Vu les faits exposés dans le projet de délibération et le prix de vente de Fr. 250'000.00, le groupe Socialiste votera favorablement ce projet de délibération. Merci.

Mme la Maire : Oui quelques éléments de finances publiques. Alors pour répondre à Monsieur MOSCHELLA, au bilan aujourd'hui de la commune, cet appartement il est plus mentionné pour mémoire que pour Fr. 1.00.

Donc les Fr, 180'000.00 qu'on avait porté au budget 2022, c'était le prix de vente estimé quand on a pris la décision de vendre ce bien. Et c'est là-dessus qu'on a débattu l'année passée.

À l'arrivée, aujourd'hui, c'est le projet de délibération de vente du bien. Pour répondre à votre question en terme comptable, oui on a une recette de Fr. 250'000.00, c'est ce que nous proposons si vous approuvez la vente de ce bien.

Et donc au bilan suite à ça, notre fortune va augmenter de Fr. 250'000.00 moins Fr. 1.00 puisque au bilan bah le bien n'apparaîtra plus comme patrimoine immobilier valeur compte de Fr. 1.00, mais notre fortune aura augmenté de Fr. 250'000.00.

Je ne sais pas si je réponds à votre interrogation sur la balance entre le budget de fonctionnement et le bilan.

J'en profite pour répondre à Monsieur ABBE-DECARROUX sur l'affectation de ces Fr. 250'000.00. Et en fait, ce n'est pas affecté. C'est nôtre... c'est une partie de nos recettes de fonctionnement annuelles et effectivement, et bien ça passe à notre fortune au moment des comptes.

Ça sera intégré dans notre fortune avec tous les autres éléments résiduels soit de notre fortune liquide soit de notre fortune diverse et variée immobilière, enfin de tous les éléments de notre fortune.

Donc il n'y a pas d'affectation spécifique de ce montant puisque justement vous... nous l'avions porté en recette dans le budget de fonctionnement 2022 et donc il n'est pas affecté comme les impôts ne sont pas affectés. C'est simplement certaines taxes ou certaines... dans un projet de délibération, on pourrait l'affecter mais ce n'est pas la proposition puisqu'on l'avait porté au bilan comme recette générale.

Donc voilà, il vient simplement augmenter notre fortune. Et le nom de l'acheteur, alors je t'en prie répond si t'as eu l'information entre-temps, moi j'avais une question en retour. Je sais qu'il est connu, je ne vais pas répondre si on peut le divulguer, je laisse ma collègue Anne KLEINER le faire.

Mais en fait, qu'est-ce que ça change Monsieur ABBE-DECARROUX ?

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Savoir si c'est une personne privée ou un institutionnel. Voilà c'est une question de curiosité que nous avons. On a le droit en tant que municipal d'avoir cette curiosité, il me semble.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Je suis très volontiers votre curiosité, d'autant plus que nous avons eu pour cette vente la collaboration d'un membre de notre administration.

Un de ses amis aime énormément Morgins et s'est tout de suite intéressé à cet appartement, ce qui nous a permis d'économiser des frais de promotion, des frais de restauration de cet appartement que nous aurions dû indéniablement faire si nous l'avions mis en vente et nous l'avions fait visiter.

Donc, c'est que profitable pour Onex. Le nom de cette personne ne peut pas être divulgué mais c'est une personne privée. Merci Madame la Présidente.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Je voulais remercier le Conseil administratif de son travail parce qu'il nous a aidé à nous débarrasser d'un boulet, d'un boulet qui coûtait.

Et en plus, la cerise sur le gâteau, c'est qu'ils l'ont vendu plus cher que ce qu'il avait prévu dans le budget 2022, qui nous avait fait pour 2021. Ils l'ont vendu encore plus cher. Donc dans la ligne du budget 2021, dans les rentrées au lieu d'avoir Fr. 180'000.00, ou je ne sais plus combien, nous aurons Fr. 250'000.00.

Donc c'est une bonne chose. Ils l'ont bien vendu et je les en remercie. Nous voterons donc ce projet de délibération.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Effectivement Monsieur PASCHE me coupe l'herbe sous les pieds, j'allais aussi dire que je suis bien contente qu'on se débarrasse de ce boulet.

Ça fait un bon moment qu'on en parle. Le groupe ECHO'Vert Libéraux va évidemment voter ce projet de délibération sur le siège. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (Ve) : Merci Madame KELLER. Je vous propose de passer au vote. Monsieur TOGNAN est-ce que vous pouvez nous lire les invites, s'il vous plaît ? (Lecture). Je vous remercie beaucoup. Je lance donc le vote.

Par 28 oui, et donc à l'unanimité, ce projet est accepté.

Le projet de délibération 2379 est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants)

Délibération 2379 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'appartement PPE 6019, 81/1000èmes, N° 26, sur la parcelle de base 2544, plan 27, nom local Plan Proz, au 2^{me} étage [sans ascenseur], de trois pièces sis à Morgins sur la Commune de Troistorrents

Vu la situation du bâtiment à 600 mètres du centre du village de Morgins et des commerces

Vu la position de l'appartement dont les fenêtres et le balcon donnent sur les dépôts communaux, une grande place de parking ainsi que sur la route cantonale à proximité

Vu que l'intérêt pour cet appartement a fortement diminué avec le temps et que les revenus ne couvrent pas les charges depuis de nombreuses années

Vu des travaux importants à prévoir en toiture qui ne seront pas couverts par le fonds de rénovation de l'immeuble

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre e

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 28 oui sur 29 Conseillers municipaux présents

- 1. D'autoriser le Conseil administratif à vendre sa part PPE 6019, 81/1000èmes, N° 26 sur la parcelle 2544, plan 27, nom local Plan Proz à Morgins, sur la Commune de Troistorrents, pour un montant de Fr. 250'000.00, selon le projet d'acte notarié établi en octobre 2022 par M^r J.-A. BOSTELMAN*
- 2. De comptabiliser le produit de la vente de Fr. 250'000.00 directement en diminution de l'actif de la commune dans le patrimoine financier*
- 3. De comptabiliser le gain sur la vente de Fr. 250'000.00 en revenus dans le compte de résultats*
- 4. De charger Mesdames Carole-Anne KAST et Anne KLEINER de la signature des actes notariés nécessaires, sachant que cette tâche sera déléguée à Monsieur Alain WALDER, Secrétaire général. »*

* * *

11) Chemin des Pampres 2 – Cession gratuite de la parcelle N° 2577 (projet de délibération 2380)

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Nous pouvons donc commencer à débattre. Je donne la parole au Conseil administratif pour nous introduire le sujet. Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors voilà, vous aviez voté concernant les bennes qu'on allait poser les six bennes, qu'on allait poser dans cette partie-là de la commune au chemin des Pampres.

Le règlement communal sur les déchets est contraignant, c'est la loi qui veut cela. Et c'est la seule qui est reprise par les autorités lors de la construction. Donc les propriétaires doivent payer en fonction du nombre de logements qu'ils construisent.

C'est-à-dire environ à partir de 10 logements, ils doivent mettre en place un nombre de bennes bien précis, en général c'est compost, les ordures ménagères. Nous avons besoin d'avoir davantage de bennes à ordures dans cette partie-là de la commune, donc on en a profité pour en construire plus avec votre accord.

Et là, on dessert de manière tout à fait satisfaisante l'ensemble de cette partie-là de la commune, donc le quartier de Bellecour. Donc comme l'a évoqué Madame KAST précédemment, je vous avais parlé d'un plan généralisé, d'un maillage pour organiser mieux la mise en place des bennes à ordures à travers toute la commune.

Ça prend du temps. Le service n'a pas pu le faire pour 2023,... 2022 pardon. J'espère que pour 2023 ça sera bon. Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'historique. En 2012, on avait prévu un plan généralisé et malheureusement ça avait été refusé par le Conseil municipal.

Donc on essaie de rattraper cela un peu par opportunité comme c'est le cas à Bellecour. Merci pour votre attention.

M. D'ARCANGELO FRANCO (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste remercie l'administration pour le travail effectué et se réjouit de cette cession. Nous soutiendrons donc ce projet de délibération et vous invitons à en faire de même.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Depuis notre délibération, projet de délibération 2357 de mars dernier, sur le sujet de la cession gratuite au chemin des Pampres pour y construire un point de récupération, j'ai recompté le nombre de pas avec le point de récupération le plus proche, celui des Pampres, école de Bellecour, lequel a été agrandi récemment.

Il y a moins de 70 mètres en ces deux points. De plus, la construction prévue est à environ 4 mètres de l'auvent couvrant l'entrée du parking sous-terrain desservant les quartiers des Pampres et du Bocage.

Ce passage où l'on ne peut croiser permet à pied ou en véhicule l'accès aux immeubles des Pampres et donc à celui de la FIVO, à leurs places de parking extérieures résidentielles et visiteurs. Et constitue de fait l'accès au chemin piéton menant au chemin de Bellecour qui est au bord de l'Aire, depuis le parc de la Mairie.

À n'en point douter, cette installation va encombrer encore davantage ce passage tortueux, comme vous pouvez le voir sur le plan, il est assez tortueux.

Le groupe PLR est favorable à l'implantation de nouveaux écopoints, là où cela s'avère judicieux. Pour cela, il convient de s'appuyer sur une vision globale, d'un plan généralisé des besoins de la commune, que nous regrettons n'avoir pas.

Avec l'acceptation de ce projet de délibération, nous autoriserions une mesure inappropriée et coûteuse même si la commune ne supporte que la moitié des coûts de construction à sa charge.

Le groupe PLR persiste, il refusera ce projet de délibération. Il invite le Conseil municipal à faire preuve de raison eu égard aux éléments pratiques et urbanistiques rappelés précédemment et le remercie de son attention.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe des Verts va également voter favorablement à ce projet. Voilà.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG donc soutiendra le projet de délibération et vous invite à voter sur le siège.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Oui je tiens vraiment à revenir sur les propos. Il faut quand même faire attention, c'est que quand vous proposez de voter contre, vous allez contre la loi. Donc j'attire vraiment l'attention du Conseil municipal à ce sujet. Mais fort heureusement je crois qu'on aura une majorité, donc voilà.

Il faut quand même un petit peu respecter la loi, on est dans un état de droit. Et puis, quand c'est une parcelle qui appartient à des privés, ils ont construit et ils nous ont cédé. Donc en fait, ce sur quoi vous votez, c'est une cession gratuite.

Et puis quand vous dites non, alors il aurait fallu le dire non avant, mais on a engagé quelque chose, on est obligé de le faire. On nous donne la parcelle, et vous continuez à dire non. Enfin chacun prend ces responsabilités.

Mais voilà, donc dans la construction qui a été faite, dans les plans, ils ont utilisé la surface pour créer des logements et on a dans ces plans, bah voilà il y a eu une surface qui a été dédiée pour les bennes à ordures.

Je ne suis pas sûre que ça vaut la peine quand on nous donne une parcelle, quand on a voté un budget pour construire les bennes, quand c'est dans la loi de continuer à discuter de cela. En ce qui me concerne, je ne vais plus rien ajouter. Merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Non, je réponds juste à Madame la Conseillère administrative. La loi ne dit pas où il faut mettre les dépôts. Et je regrette vraiment que cet endroit puisse être utilisé. Je crois que vous n'y passez pas pour vous rendre compte que c'est étroit.

Mme la Maire : Oui mais je suis quand même obligée de réagir sur la loi qui a été votée. Vous aviez voté un crédit de réalisation, cette benne enterrée à cet endroit-là, plan à l'appui.

Le Conseil administratif, aujourd'hui, a l'obligation de réaliser cette déchetterie à cet endroit-là, plan à l'appui, avec l'argent que la majorité du Conseil municipal a voté. Donc si vous vouliez, et vous étiez cohérents, vous étiez contre le projet à l'origine, mais si vous vouliez vraiment pas que ça se réalise, lancez le référendum, Monsieur ABBE-DECARROUX.

Je veux dire, il n'y pas d'autres solutions. Aujourd'hui, le Conseil administratif a l'obligation parce que le Conseil municipal l'a voté très clairement, de réaliser cette déchetterie à cet endroit-là.

Et là, on a un accord avec les propriétaires d'un bout du terrain, parce que toute la déchetterie n'est pas sur leur terrain, elle est partiellement sur leur terrain, partiellement à la commune, et il y a même un petit bout à la FIVO d'ailleurs.

Et là, on a l'accord des propriétaires de donner la parcelle nécessaire, le petit bout qui est de facto chez eux quoi. Je veux dire, vous ne votez pas ça, la déchetterie elle va se faire quand même. Elle va juste se faire sur le terrain des voisins qui veulent bien nous donner, mais qui vont plus pouvoir nous donner parce que c'est pas voté, et qui vont je ne sais pas quoi nous louer.

Donc, à un moment donné, ne vous trompez pas de cible. Nous, on a eu un vote du Conseil municipal pour réaliser une déchetterie, oui à cet endroit-là et dans le format prévu qui était dans le projet de délibération qui a été voté par ce Conseil. Cette décision est en force, cette déchetterie va se faire.

La question c'est, est-ce qu'elle se fait sur le terrain des voisins avec leur accord, ou est-ce qu'elle se fait sur le terrain des voisins, qu'ils nous donnent avec leur accord ? C'est juste le débat de cette délibération.

La Présidente (Ve) : S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vous propose de passer au vote. Monsieur TOGNAN, est-ce que vous pouvez nous lire les invites de ce projet ? [Lecture]. Merci beaucoup. Le vote est lancé.

Par 24 oui, 0 abstention et 4 non, le projet de délibération 2380 est accepté.

Le projet de délibération 2380 est approuvé par 24 oui et 4 non (28 votants)

Délibération 2380 dont la teneur est la suivante :

« Vu la parcelle N° 2577 (Ex. 2453B) sur laquelle est situé un emplacement à conteneurs à roulettes pour la gestion des déchets

Vu les négociations menées entre le service Aménagement ainsi que le service Environnement et Sports et les propriétaires de la parcelle

Vu l'intérêt pour la Ville d'Onex de pouvoir bénéficier de cet espace afin d'y implanter un écopoint

Vu le projet d'acte rédigé par M^r Robert-Pascal FONTANET, notaire

Vu le dossier de mutation N° 6/2021 rédigé par le bureau MBCINGEO

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, lettres j et k

Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu l'article 20, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité absolue

par 24 oui, 4 non (une personne n'a pas voté) sur 29 Conseillers municipaux présents

- 1. D'accepter la cession gratuite de la parcelle N° 2577, sise chemin des Pampres 2, de 144 m², à la commune, selon le projet d'acte notarié établi le 11.10.2022 par M^r Robert-Pascal FONTANET*
- 2. D'incorporer cette parcelle au domaine public communal*
- 3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires. »*

* * *

La Présidente (Ve) : Je vous propose de prendre 20 minutes de pause, donc de revenir à 21h20 ici pour traiter les derniers points. Merci beaucoup.

PAUSE 21H00
REPRISE 21H25

12) Honoraires pour la défense des intérêts de la Ville d'Onex – Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 50'000.00 (projet de délibération 2381)

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière de ce point 12 ? (Silence). Personne. Je vous propose donc d'ouvrir le débat avec la présentation du Conseil administratif, Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Donc voilà, par rapport à ce plan, disons que c'est comme si finalement les mentalités évoluent dans un certain sens, pas toujours favorable.

On se rend compte avec les services que pratiquement, pas à chaque projet, mais presque, il y a souvent des oppositions, on doit souvent faire recours à des avocats et donc on a besoin d'une certaine somme par rapport à ça.

Et puis, aussi, par rapport aux Évaux, donc avec la bataille des Évaux et avec votre soutien et le soutien de la population, on tient bon et on... les avocats on fait du bon travail et puis à un moment donné, bah c'est clair qu'on joue avec le temps aussi.

C'est de retarder le plus possible la venue de l'académie pour éviter que les Évaux soient un choix, et que le Canton essaie de s'orienter sur d'autres sites que celui-ci. Mais pour cela, et bien on a besoin encore de sous pour aller plus loin s'il le faut et aller jusqu'à Berne pour défendre notre parc, le plus grand parc urbain de Suisse.

Donc voilà, on vous encourage à nous soutenir et à voter ce projet de délibération. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PS votera sur le siège ce crédit budgétaire supplémentaire puisqu'il attrait à la défense des intérêts de notre Commune et qu'il y a lieu de mener à leurs termes ces procédures. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Il est important que la Ville d'Onex soit en mesure de défendre ses intérêts. Le MCG approuve donc le crédit supplémentaire de Fr. 50'000.00 et propose de voter immédiatement. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je remercie le Conseil administratif pour cette présentation. J'ai entendu qu'effectivement, on jouait la montre. Il y a 5 causes qui nous sont présentées dans ce projet de délibération.

Je pense que ça serait intéressant pour ce Conseil municipal aussi à l'éclairage de tous les nouveaux élus qui ont prêté serment ce soir, c'est d'avoir peut-être une explication plus détaillée sur chacune de ces causes.

On parle également des panneaux d'affichage de la commune, ce serpent de mer où il y a eu plusieurs rebondissements. On voit aussi sur ce qui concerne les Évaux, bah voilà il y a une position du Conseil d'État par la bouche de Thierry APOTHELOZ, qui est aujourd'hui annoncé comme colistier pour le Conseil d'État avec notre maire.

C'est de voir s'il y a aussi là une possibilité de trouver une autre piste plutôt que la voie légale ou la voie à travers les avocats. Ce que j'aurais souhaité plutôt que d'avoir le débat ce soir, en plénum, les explications, c'est d'organiser, enfin de proposer un renvoi en commission, alors Commission des finances ou Commissions réunies qui permet de nous faire un état des lieux de l'ensemble de ces différentes causes.

Et puis aussi de revenir au mois de décembre, donc assez rapidement sur cette enveloppe budgétaire de Fr. 50'000.00 qui nous est demandée par le Conseil administratif. Donc très formellement Madame la Présidente, je propose pour les éléments que je vous ai annoncés, une demande de renvoi en Commission finances ou réunies, mais finances ça me paraît la plus opportune. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci Monsieur PASQUIER. Donc il y a une demande de renvoi en Commission des finances, c'est-à-dire que maintenant les personnes qui prennent la parole s'expriment sur ce renvoi en commission si elles le souhaitent ou non. Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Donc comme il y a un renvoi en commission, je vais m'exprimer uniquement sur le renvoi en commission. On est favorable à ce renvoi.

On a plusieurs questions et on n'était vraiment pas très clair par rapport au fait qu'il y avait 5 points différents qui n'étaient pas tous détaillés pareil. Donc ça sera vraiment bien d'explorer ça. Sinon je reviendrais avec quelques questions après si jamais c'est refusé.

Mme VELLETRI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Nous, on s'oppose au renvoi en commission. On est plutôt pour le fait de voter sur le siège et engager les moyens nécessaires pour amener ces procédures jusqu'au bout.

Mme la Maire : Oui sur le renvoi en commission, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, il y a un certain nombre d'éléments de ces procédures qui sont couvertes par les questions judiciaires et le secret de procédure sur lesquels on ne peut pas vous renseigner.

Tous les autres éléments, on y répond très volontiers ici. Ce n'est pas des questions complexes. Vous demandiez et d'ailleurs je vais anticiper quelques mots sur la procédure SGA, puisque c'est ce qui émerge à mon dicastère, au titre de gestion du domaine public, donc la sécurité pour être précise.

Vous le savez, il y a déjà eu des questions et j'y ai répondu. Donc on a perdu la première manche, qui était celle de savoir si la première attribution de démarcher, c'est une concession de domaine public qui avait été faite valablement.

Nous avons rejugé sur la base des offres initiales fournies en suivant les instructions du tribunal qui avait considéré que la manière dont on avait noté n'était pas correcte. Donc nous avons suivi les instructions du tribunal, nous avons rejugé sur les offres fournies. Nous avons réattribué au même lauréat, je vais dire ça comme ça, mais tout le monde sait le nom donc il n'y a plus grand-chose à cacher.

Et le perdant a refait recours et nous avons gagné la première manche... enfin la première étape de la deuxième manche, la première mi-temps de la deuxième manche j'ai envie de dire, puisque nous avons reçu très récemment la décision du Tribunal administratif sur la nouvelle adjudication qui considérait que cette adjudication était correcte pour le lauréat en question.

Nous sommes actuellement dans le délai de recours. Nous ne savons pas si le perdant va faire recours ou pas. Mais en l'occurrence, toutes les informations que je peux vous donner, je viens de vous les donner sur cette procédure-là.

Et je ne pense pas que ce soit véritablement utile d'aller en commission, car je ne pourrais rien vous dire de plus que ce que je viens de vous dire. Et je pense que pour les autres procédures, finalement si vous avez besoin de quelques précisions, ce qu'on peut vous dire, on vous le dit volontiers là en séance, ça ne va pas prendre des heures.

Le reste on ne peut pas vous le dire puisqu'il y a des avocats, il y a des protections de parties qui... donc on se doit quand même de faire. Et pour la SGA et NeoAdvertising, puisque c'est maintenant public, c'est sorti dans le domaine public je peux vous dire les noms des protagonistes parce que voilà... mais je ne peux pas vous dire plus, le montant des offres ou quelque chose comme ça. Ça je n'ai pas le droit de vous dire.

Donc je crois que sur les autres éléments, bah voilà, certains vous connaissez les parties, les Évaux on connaît les parties, c'est la Fondation des Évaux qui acceptait démocratiquement en minorisant Onex, qui a fait usage de ces droits démocratiques pour respecter la volonté de votre Conseil municipal qui s'est exprimé unanimement sur le fait qu'on devait utiliser la voie judiciaire pour s'opposer à ça.

Ce qu'on a fait, et ce qu'on a fait avec un certain succès d'étape en tout cas. Maintenant, voilà, si aujourd'hui on ne continue pas cette procédure, bah tout l'argent investi et la volonté de votre Conseil municipal, elle n'est pas respectée. On ne peut pas vous dire grand-chose de plus.

Puis sur le dernier sujet, peut être que ma collègue pourra apporter quelques précisions s'il y a des questions. Non le dernier sujet autour MZ Onex Centre. Et puis, mais je ne pense pas que ça va être la peine d'aller en commission pour ça, parce qu'effectivement toute une série d'informations sont couvertes par le secret de procédure. Et le reste, on y répond volontiers si vous avez des questions.

La Présidente (Ve) : Il n'y a plus de demandes de parole supplémentaires. Je vous propose donc de voter sur le renvoi en commission. Je lance le vote pour le renvoi en commission de ce point 12.

Par 19 non, 0 abstention et 8 oui, la demande de renvoi en commission est refusée. Nous pouvons donc poursuivre le débat sur le projet de délibération. Monsieur MOSCHELLA.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2381 est refusé par 19 non et 8 oui (27 votants), une personne n'ayant pas voté (absente de sa place)

M. MOSCHELLA (EVL) : Oui alors bien que notre groupe soutienne évidemment l'opposition qui concerne le domaine des Évaux et le FC Servette, on est quand même dubitatif par rapport au flou dans les diverses autres causes qui ne nous paraissent pas évidentes et on a de la peine à voter ça comme ça.

Notamment le litige concernant deux demandes d'autorisation de construire dans le périmètre d'Onex Centre, donc la cause D, les dépenses se montant à Fr. 20'000.00 et on demande Fr. 17'000.00 de plus. On aimerait savoir exactement où ça en est et pourquoi Onex est en litige à propos de cette parcelle ?

Et puisque nous de toute façon on ne souhaite absolument pas avoir de nouvelles constructions, une nouvelle densification à Onex, on considère comme d'habitude qu'Onex est déjà assez densifiée par le passé et qu'on mérite maintenant de souffler un peu et d'avoir un peu plus d'espace pour les PPE et des commerces.

Donc on aimerait avoir beaucoup plus de détails, s'il vous plaît, sur ce point D, mais également si vous pouvez nous donner plus de détails sur les points B, D, E par rapport à l'exposé des motifs, ça serait appréciable.

Mais globalement, on n'est pas opposé au projet, il s'agit de Fr. 50'000.0, donc on aimerait juste en fait bien comprendre pourquoi la Commune a à se défendre ou pas et sur quels sujets et comment on se défend. Voilà, on aimerait un peu plus de détail en fait, ce n'est pas le montant qui pose problème du tout.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Alors je vais commencer par les questions d'abord sur la première cause, si vous le permettez, la cause A concernant le litige de l'attribution de l'affichage à Onex.

Il est écrit qu'en attente de jugement, vous l'avez confirmé, donc c'est le délai de recours, il se termine à quel moment ? Aujourd'hui on est au niveau, sauf erreur, du Tribunal administratif. Quelle serait la voie de recours après le Tribunal administratif ?

Et est-ce que le Conseil administratif souhaite aller au-delà par rapport à ça ? Ou bien est-ce qu'il ne serait pas plus opportun de renoncer et de relancer une procédure d'adjudication, sous-entendu de trouver un arrangement avec les parties, ceci pourrait aussi s'inscrire dans la politique que souhaite mener la Commune en ce qui concerne l'affichage public.

On a vu un certain nombre d'initiatives dans les communes. Et en Ville de Genève pour l'affichage public, on a vu que pour Onex ça correspondait aussi à des rentrées d'argent qui étaient aussi importantes.

Et puis après j'ai une question liée à cet affichage public, j'ai vu qu'au chemin Charles-Borgeaud il y a effectivement ces panneaux qui appartiennent à la SGA ou bien à NeoAdvertising qui aujourd'hui sont utilisés par le parti d'une de vos collègues pour annoncer une conférence.

Alors est-ce que c'est opportun de mettre de l'affichage pour annoncer une conférence sur des partis ou vous avez-vous un conflit actuellement pendant ? Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors concernant la MZ Onex Centre, quand j'ai pris ces fonctions il y a deux ans, il y avait déjà un litige avec ces deux parcelles, une parcelle qui appartient à UNIA et l'autre parcelle qui est de Green Evolution.

Et donc j'ai proposé qu'on arrête le litige et qu'on se mette autour de la table pour discuter et voir si on pouvait trouver des solutions. Alors, ça a été plus facile avec les propriétaires privés de Green Evolution, qui sont des promoteurs. Alors qu'on pourrait se dire qu'avec les syndicats, c'est peut-être plus facile, et bah en fait avec le syndicat UNIA, ça a été plus compliqué.

Disons que si on prend la parcelle d'UNIA, eux ils souhaitent... ils ont un projet pour leur parcelle. Ils ont le droit de faire la construction qu'ils souhaitent, ils sont aussi chez eux. Ils nous ont proposé un projet qui n'allait pas du tout, qui n'allait pas ni dans la construction, comment ils avaient prévu cela, ni dans le programme, c'est-à-dire c'était un projet, c'était des travaux qui allaient s'éterniser sur plusieurs années avec tout le problème des parkings qu'ils n'allaient pas gérer.

Donc la commune, elle a refusé ce projet-là parce qu'il n'était pas satisfaisant à un certain nombre de niveaux. Et eux, ils s'opposent à notre décision. Donc voilà. Ah oui, la décision on a gagné au niveau cantonal, et puis maintenant eux ils vont encore plus loin, ils vont jusqu'à Berne. Donc ils ont le droit de le faire. Ma collègue précisera sur la procédure.

Et puis par rapport à l'autre projet, quand vous vous dites qu'il faut des PPE, le projet Green Evolution c'est un peu ça, ils veulent faire un immeuble, des PPE mais avec cette modification de zone, il faut qu'ils adaptent leur projet à la modification de zone.

Donc on a accompagné ce projet, on a donné notre accord et à un moment donné et bien le Canton a refusé leur projet, ça ne jouait pas au niveau cantonal. Et bah du coup, eux il y a aussi une opposition.

Et puis après, en fait, ce qu'ils ont fait c'est le projet qu'on a suivi et sur lequel on était plus ou moins d'accord, ils l'ont enlevé et puis ils ont ramené celui qu'ils avaient prévu il y a deux ans en s'opposant à la modification de zone, en disant que finalement on revient à cet ancien projet qui ne jouait par rapport aux statuts de la modification de zone.

Parce que quand vous modifiez une zone, et bien vous devez faire un certain nombre de prix. Et puis eux, ils jouent sur le temps en disant que quand on a déposé notre projet, la modification de zone n'était pas prévue. Ils contestent cela alors que dans le PDCom c'est extrêmement clair qu'il va y avoir une modification de zone dans cette partie-là de la commune, et ça eux, ils refusent de l'entendre et ils s'opposent à cela.

J'espère avoir été claire. Mais c'est... voilà. Ma collègue elle va vous expliquer la procédure. Voilà, merci.

Mme la Maire : Je vais d'abord répondre sur la SGA aux questions précises de Monsieur PASQUIER, et puis je répondrais après sur... juste des compléments sur la procédure, parce que je pense que je vais pouvoir répondre.

Donc pour la SGA, effectivement donc je vous rappelle l'événement. On met selon les bonnes règles de mises en concurrence après avoir longtemps contracté la même personne, on ouvre un appel à concession.

C'est pas un marché public, c'est l'inverse c'est eux qui nous donnent des sous pour profiter de notre domaine public. Marché public, c'est nous qui donnons des sous pour tenir une prestation. Là c'est l'inverse.

Et on suit les recommandations du guide romand sur les appels à concession, et on reçoit ces offres, on les note comme dans une AIMP mais celles-ci ce ne sont pas des AIMP. On note. Ensuite, suivant les méthodes de ce guide romand sur la méthode bernoise, et la SGA conteste cette notation.

Enfin le marché est attribué à NeoAdvertising. Donc je vous ai dit les noms sont du domaine public depuis trois ans, maintenant je peux le dire. Le marché est attribué à NeoAdvertising et la concession est attribuée à NeoAdvertising, mais SGA n'accepte pas cette décision, conteste le jugement, l'attribution des notes, et gagne sur des aspects formels devant les tribunaux genevois considérant que la méthode qu'on a utilisée qui est effectivement une méthode bernoise, enfin le tribunal a considéré que cette méthode n'était pas assez précise, pas assez fine et trop arbitraire... la manière de mettre les notes.

Et que donc par conséquent, il ne pouvait pas valider notre adjudication. Donc ils ont cassé l'adjudication et ils nous ont renvoyé finalement une nouvelle adjudication avec une autre méthode pour mettre les notes.

Là on s'est posé la question, pour rien vous cacher, est-ce qu'on laisse tomber et on refait un appel à concession ? Ou bien est-ce qu'on a ces offres, on les a, elles sont toujours valables, on juge là-dessus avec la méthode que le tribunal préconise.

On a discuté un peu et on a choisi de prendre la deuxième voie, on a toujours ces offres, elles sont toujours valables. On juge ces offres-là selon la méthode que le tribunal préconise. C'est ce qu'on a fait à la fin de l'été l'année passée.

Et résultat des courses, sans surprise, parce que les écarts étaient tellement significatifs, sans surprise c'est de nouveau NeoAdvertising qui obtient la concession et la SGA qui est écartée.

Là-dessus, la SGA refait recours, et c'est ce jugement que nous venons de recevoir, donc du Tribunal administratif de première instance, qui considère que sur la base des offres reçues initiales d'il y a 3 ans en arrière qui sont toujours valables, notre adjudication selon la méthode qu'eux préconisaient, est totalement valable et a débouté la SGA.

Ce jugement est du 2 novembre, donc notifié aux parties le 3 novembre. Donc le délai de recours arrive à échéance dans peu de temps. Voilà, on est là. Je crois que là je vous ai tout dit.

Juste quelques précisions sur les procédures d'aménagement du territoire. Ce n'est pas nous qui autorisons, nous, nous préavisons. C'est le Canton qui autorise. Donc en fait, le recours de ces deux opérateurs est porté contre la décision du Canton.

Mais comme la décision du Canton est conforme à la... enfin va dans le même sens que le préavis communal... pour UNIA c'est dans le même sens et bien nous sommes appelés à la procédure afin de donner nos arguments du préavis négatif en l'occurrence pour UNIA qui est constitutif aussi de la décision du Canton.

Quand le Canton a dit je refuse l'autorisation de construire, il s'appuie sur une partie de ces propres arguments, mais aussi sur les arguments de la Commune. Donc le recours porte à la fois sur les arguments du Canton pour refuser l'autorisation de construire, mais aussi sur les arguments de la Commune.

C'est pour cela que nous sommes appelés dans cette procédure et nous sommes obligés de nous défendre et de nous faire représenter dans cette procédure par des spécialistes, des avocats spécialisés dans la question des autorisations de construire qui est un monde en soi et qui est assez complexe.

Et là, c'est clairement de la présence qui est importante. Donc pour nous c'est clair qu'on ne peut pas, ça serait désavouer finalement notre propre préavis, et puis in fine votre propre vote.

Parce qu'encore une fois, il y a une chose quand même qu'il faut que vous compreniez, alors à part peut-être sur la SGA, comme je vous ai informés tout le long. Sur les autres procédures que ce soit les Évaux ou les procédures de l'aménagement du territoire, nous défendons les intérêts de la Ville d'Onex selon votre vote.

Alors oui je sais vous n'avez pas tous voté certaines choses, d'accord. Mais enfin c'est le vote de la majorité. C'est comme ça que fonctionne la démocratie. Et donc quand le Conseil municipal a dit vous faites recours contre la décision d'installation de Servette aux Évaux, et bien nous faisons recours de la décision de l'installation de Servette aux Évaux.

Nous avons investi de l'argent pour ça. Vous nous avez donné un crédit. Ce crédit ne suffit pas si on veut terminer cette procédure. Et ça serait dommage de l'arrêter à ce moment-là parce qu'à ce moment-là tous les efforts qui ont été déployés et l'argent dépensé jusqu'à maintenant serait dépensé pour rien.

Surtout qu'on a plutôt bon espoir et surtout qu'aujourd'hui finalement le travail est fini, le travail d'avocat il est fini. Donc on attend une décision du tribunal. Donc tout le travail a été fait et en gros, il y a un moment donné ça serait bête d'arrêter maintenant, parce qu'en fait il nous reste plus qu'à attendre une décision du tribunal.

Évidemment, si la décision du tribunal elle n'est pas favorable à la Ville d'Onex, on reviendra vers vous pour savoir si on doit aller plus loin ou si on arrête les frais. Mais voilà l'élément de procédure pour les Évaux.

Et les éléments de procédures pour ce qui est effectivement de l'aménagement du territoire, c'est aussi pour défendre le vote de la Ville d'Onex sur la modification de zone Onex Centre, confirmée je le rappelle par le Parlement fin septembre sans qu'il n'y ait eu de référendum sur cette loi, puisqu'une modification de zone, c'est une loi.

Il faut quand même rappeler, ok on n'est pas sur la zone villa ou comme ça, mais c'est quand même assez rare d'obtenir sans contestation politique, je dirais, une modification de zone votée par le Parlement.

Et c'est aussi parce qu'il y a eu une super consultation, me souffle ma collègue. Mais là, c'est le fond, je lui laisse parler du fond. Moi je parle juste des éléments de procédure, donc encore une fois, le Conseil municipal a été favorable à cette modification de zone, le Parlement également.

Aujourd'hui, notre devoir d'exécutif c'est d'aller défendre les intérêts de la Ville d'Onex dans le sens de la décision du Conseil municipal, peut-être ce n'était pas votre avis à titre personnel, mais enfin c'était l'avis de la majorité, et c'est ça qu'on va défendre.

Et là aussi, là par contre, ce n'est pas nous qui avons initié la procédure. On se fait happer dans la procédure et on considère qu'on doit défendre les intérêts de la Ville d'Onex que vous avez confirmé par un vote majoritaire dans ce Conseil.

Est-ce que c'est plus clair pour l'aménagement du territoire ?

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste saisir l'occasion de remercier Monsieur PASQUIER, qui signale que le Centre a visiblement mis une affiche à un endroit où il n'aurait pas dû, ce qu'il va aller s'empresse de corriger.

Ça me donne l'occasion de vous informer qu'effectivement, le Centre organise un débat sur la question de la densification de la zone villa. Il aura lieu jeudi à 17 heures aux Bossons. Comme ça vous êtes tous informés de la même manière.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Donc on a bien compris la cause A, de quoi ça retourne. La cause D aussi, la cause E c'est nous qui l'avons initiée au Conseil municipal. Donc il reste la cause B et C où j'aimerais bien un petit peu savoir quand même de quoi il s'agit.

Une installation de déchetterie enterrée pour la cause B, c'est quoi en gros le litige ? Et aussi pour la cause C, concernant une demande d'autorisation de construire sur une parcelle privée, j'imagine. C'est quoi c'est une construction d'un bâtiment ? D'un logement ? J'aimerais quand même en savoir un peu plus. Merci Madame la Présidente.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Mais je suis toujours sur la cause A, une question assez courte qui a certainement une réponse courte également. Le contrat qui a été soumis à la SGA et puis à NeoAdvertising, que vous avez adjugé.

Pour revenir sur la question concernant le changement de politique sur l'affichage public, on a vu que NeoAdvertising fait aussi des affiches lumineuses, etc. Quelle est la durée de ce contrat ? Donc s'il y a l'adjudication et puis qu'il n'y a pas de recours, donc ça veut dire qu'Onex a... c'est sur une année, trois ans ce contrat avec la société d'affichage ?

Mme YUNUS EBENER : Alors si Monsieur RITTER pouvait me lire les... parce que vous dites A, B, est-ce que vous pouvez me lire... Oui... Oui... Monsieur RITTER. *(Parle en dehors du micro.)*

Alors par rapport au litige, je pense que vous en avez peut-être entendu parler, ça a fait un peu la une des journaux. C'était à Pré-Longet. Donc ce quartier s'est développé, on avait prévu avec le promoteur avant que la vente se fasse, des fois c'est comme ça que ça se fait... voilà c'est ces procédures qui se mettent en place, c'était il y a deux législatures environ.

Et puis voilà, c'est des plans qui sont prévus avec le promoteur, avec la Commune. Il construit cet immeuble et puis après c'est des PPE, il va les vendre et puis après dans ce plan localisé du quartier, on a d'entente avec lui prévu de mettre la déchetterie là où elle est.

Puis après, il y a les gens qui achètent leur appartement, puis les personnes qui ont acheté l'appartement qui est au rez-de-chaussée, ils disent qu'ils ne veulent pas de cette déchetterie ici.

Donc ils disent bah la Commune vous êtes responsables d'avoir mis cette déchetterie ici, donc il faut l'enlever, il faut la déplacer et puis voilà, c'est comme ça qu'on a été en justice avec eux.

Et en fait, c'est typiquement l'exemple auquel je pensais quand je vous ai fait la présentation pour le Service de l'aménagement, ils se rendent compte ces dernières années, qu'on est de plus en plus en train de s'américaniser, c'est-à-dire qu'au moindre projet et bien il y a des oppositions, il y a des mécontentements, on se retrouve devant la justice.

Et puis ça prend aussi énormément de temps au service de s'occuper de tout ça, même s'ils ne jouent pas le rôle des avocats, parce qu'on a des avocats. Mais il faut faire des réunions. Moi ces gens je les ai rencontrés, j'ai essayé de discuter avec eux et puis surtout je leur ai dit qu'ils avaient pratiquement aucune chance.

Et la Commune et eux allaient dépenser pas mal d'énergie, pas mal d'argent là-dessus, et que bah voilà ils avaient acheté cet appartement, c'était prévu. Mais ils n'ont rien voulu entendre, ils ont quand même voulu aller en justice. Et puis voilà, moi je passe souvent chez eux et puis ils sont jamais sur leur terrasse. Mais voilà, c'est pour une autre affaire.

J'aimerais bien relire l'autre cause. Alors ça, il faut que je fasse... j'aimerais bien rechercher un petit peu avant de pouvoir vous répondre.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Mais je crois, Madame la Maire m'a fait un signe. Donc je ne sais pas si vous voulez intervenir après ou bien... Sur la durée, c'est effectivement on est après vérification, la durée de ce contrat est de 5 ans.

Ca veut dire que voilà on est lié pendant 5 ans. Si on avait envie de modifier l'affichage communal, comme ça c'est fait avec des initiatives sur Vernier ou en Ville de Genève, bah ça sera difficile pour les 5 prochaines années.

C'est dommage que vous ayez refusé le renvoi en commission, parce qu'on aurait pu débattre sur ce sujet-là, d'ici la prochaine séance du mois de décembre. J'ai terminé avec mes questions sur la cause A.

Je vais passer à la cause B... non je plaisante Madame la Présidente. Juste pour terminer, la cause E. Alors effectivement, pour le groupe PLR nous ne voulons pas être jusqu'aboutiste, je ne pense pas qu'il faut absolument s'opposer à ce que des enfants puissent s'épanouir en faisant du football.

On a vu qu'en ce qui concerne les Évaux, la construction est en partie... en grande partie sur le territoire de Confignon. Il en est de même pour les arbres. Donc, c'est quand même assez particulier de savoir jusqu'où on veut aller.

Alors il est vrai qu'on avait voté une enveloppe de Fr. 25'000.00. J'ai bien entendu le Conseil administratif qui a dit on est à bout touchant et on va peut-être gagner. Mais ce que j'aurais souhaité aussi, enfin ce que je souhaite, c'est qu'au vu des personnalités qui sont aussi autour de ce dossier, je fais référence au Conseil d'État et à vous Madame la Maire, puissent trouver une solution gagnante et qui ne nous coûte pas trop chère pour Onex.

Et puis je pense que la fenêtre de tir de ces prochains mois, permet justement d'arriver à une solution assez intéressante pour la Ville d'Onex.

Pour le groupe PLR, nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération. Nous aurions souhaité que ces points soient séparés. Donc voilà, le PLR s'abstiendra sur ce projet de délibération. J'ai terminé Madame la Présidente.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Par rapport à ce litige, j'ai un petit doute et je préfère me renseigner. J'imagine quelque chose mais je ne suis pas tout à fait sûre de ma réponse. Je préfère regarder avec les services demain je les vois et puis vous transmets un mail, si ça ne vous gêne pas. Merci.

Mme la Maire : Oui juste pour préciser, ce que vous avez compris dans l'intervention de Monsieur PASQUIER, juste la concession c'est 5 ans effectivement. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas la modifier. Le nombre de panneaux, c'était prévu.

On avait fait un appel à concession sur le nombre existant. Mais c'était prévu dans l'offre qu'on pouvait négocier avec la personne qui obtenait la concession, l'entité qui obtenait la concession, qu'on pourrait discuter le nombre de panneaux sachant que la concession serait baissée d'autant. Enfin je veux dire qu'il y aurait une proportionnalité.

Donc ça ne veut pas dire qu'on doit revenir à la situation 2019 telle quelle. Pour le moment, en tout cas, on peut revenir à rien du tout puisque voilà.

Pour ce qui est des Évaux et de votre appel du pied. Alors, vous savez, je crois que ce soit tant Monsieur le Conseiller d'Etat que moi-même, nous sommes des démocrates et nous respectons ce que les entités, enfin les rôles que nous avons démocratiquement, quel que soit finalement... enfin pas quelque soit mais même si nos avis peuvent être un peu divergents.

Donc le dossier n'est pas suivi, des Évaux n'est pas suivi par moi-même, il est suivi par Madame YUNUS EBENER, qui siège au bureau de la Fondation des Évaux. Et si je peux me permettre juste de donner un avis, je pense que c'est justement en fonction du résultat du jugement, qu'une fenêtre de négociation pourra éventuellement s'ouvrir.

Et je pense que là, en ce moment, tout est fort de négociation de part et d'autre, que ce soit vis-à-vis de la Fondation des Évaux, vis-à-vis du Servette, vis-à-vis du Canton, vis-à-vis de la Commune d'Onex, n'est pas ouvert parce que tout le monde va dire non mais attendons de voir qu'elle est la situation juridique.

Tout le monde a investi au-delà des opinions des uns des autres, tout le monde a investi du temps, de l'argent, de la conviction, de la motivation et des avocats dans cette affaire, et je pense qu'il y aura tout à fait une fenêtre de négociation lorsque droit sera dit.

Donc c'est pour ça, moi je vous invite vraiment à ne pas préjuger de quoi que ce soit, même nous, nous ne savons pas du tout finalement quelle va être la détermination du tribunal. On pense que ça ne sera pas tout blanc ni tout noir, parce que sinon elle serait déjà tombée.

Donc voilà, peut-être que là il y aura des choses à discuter sur le projet, mais c'est vrai qu'en l'état, votre Conseil municipal a été clair, la Fondation des Évaux aussi, le Canton aussi, le Servette aussi. Bon bah voilà.

Mme YUNUS EBENER : Oui alors concernant les Évaux, c'est vrai qu'on a lancé cette procédure, on a aussi un communiqué dans la presse sur le sujet. Les membres du Conseil d'Etat ont pris contact avec moi justement pour discuter et j'ai été extrêmement claire en disant que nous n'allons pas revenir sur notre décision.

Et que si c'était pour qu'on revienne sur notre décision, la discussion n'avait pas lieu d'être. Et ils n'ont pas insisté.

La Présidente (Ve) : Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je propose de passer au vote pour ce point 12. Monsieur TOGNAN, est-ce que vous pouvez lire les invites s'il vous plaît ? (Lecture). Merci beaucoup. Le vote est lancé.

Par 20 oui, 7 abstentions et 0 non, le projet de délibération 2381 est accepté.

Le projet de délibération 2381 est approuvé par 20 oui, et 7 abstentions (28 votants), une personne n'ayant pas voté (absente de sa place).

Délibération 2381 dont la teneur est la suivante :

« Vu les litiges en cours concernant plusieurs dossiers d'aménagement du territoire et l'affichage sur Onex, lesquels requièrent le soutien de conseils pour que les intérêts d'Onex soient défendus

Vu la demande du Conseil municipal lors du vote de la délibération 2337A « Sauvons le Parc des Evaux » votée le 22 juin 2021

Vu les pétitions cantonale et communale « Sauvons le parc des Evaux »

Vu la loi 12741 votée par le Grand Conseil le 29 avril 2021

Vu la loi sur l'administration des communes du 13.04.1984, art. 30, al. 1, lettre d

Vu l'article 18 ou 61 al.3 du règlement du conseil municipal

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 20 oui et 7 abstentions (une personne n'a pas voté) sur 29 Conseillers municipaux présents

- 1. De confirmer la poursuite des litiges en cours concernant principalement l'aménagement du territoire ainsi que le litige concernant l'attribution de l'affichage à Onex, afin de défendre les intérêts de la Ville d'Onex*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Fr. 50'000.00 destiné au paiement d'honoraires d'avocats et frais divers liés aux procédures en cours*
- 3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022 sous la rubrique 01.31*
- 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre. »*

* * *

La Présidente (Ve) :

Je sais qu'il est tard mais restons concentrés. Si c'est possible d'avoir le calme de toute part.

13) Coteau Sud (Charles-Borgeaud/Gustave Rochette) – Plan de mobilité douce – Bilan de la zone 30 – Mesures correctrices – Installation de passage pour piétons – Crédit de travaux de Fr. 280'000.00 (projet de délibération 2382)

La Présidente (Ve) : Est-ce que le Conseil administratif souhaite la parole ? Madame YUNUS EBENER vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors voilà, c'est des mesures correctives que l'on doit mettre en place...

La Présidente (Ve) : Pardon je n'ai pas voté l'entrée en matière, excusez-moi. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? Non. Excusez-moi Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Pas de problème, merci Madame la Présidente pour cette deuxième parole. Oui donc on a mis en place des mesures pour que la zone 30 soit respectée.

On a fait des tests et qui nous ont montré que finalement les mesures mises en place ne suffisent pas, que le 30 km/h il n'est pas respecté, et que 85% justement des voitures qui circulent sur Charles-Borgeaud ne respectent cette zone-là.

De plus, il y a... donc en fait il a vraiment fallu trouver une solution parce que le bus passe aussi par là, et donc la vitesse du bus elle ne doit pas être trop entravée.

Donc c'est pour cette raison, comme ça touche le bus, et bien les services ont mandaté un bureau d'ingénieur avec l'OCT, donc l'Office cantonal des transports, en discussion avec les transports publics genevois, les TPG, pour trouver une vitesse... pour trouver... en fait pour faire... pour mettre en place des aménagements pour que le bus puisse quand même avoir une vitesse commerciale mais tout en permettant finalement un respect des 30km/h pour les voitures.

Donc cette collaboration a donné entre ces trois entités plus les TPG, donc ces 4 entités, a donné ce résultat qui vous est proposé aujourd'hui. Et en fait, on a vraiment mis en place des mesures pour la mobilité douce, pour... il y a vraiment des aspects qualitatifs pour la mobilité douce.

Typiquement, on a trouvé que les passages piétons en haut de Charles-Borgeaud quand vous sortez de Charles-Borgeaud, puis que vous entrez dans Gustave-Rochette, et bien c'était à cette partie-là du giratoire, c'était trop dangereux et pas conforme. Donc on les a supprimés.

Et puis, on a plutôt prévu des passages piétons en peu plus loin pour permettre une sortie de l'EMS pour avoir un accès plus rapide pour les personnes âgées sur le parc Brot.

Et puis, aussi, on a fait des aménagements pour les zones d'attente des arrêts du bus, comme ça de cette manière lorsque le bus s'arrête les portes s'ouvrent, et bien pour les personnes qui sont à mobilité réduite, ils puissent entrer aussi plus facilement à l'intérieur du bus parce que c'est rehaussé et c'est mis à fleur.

Donc voilà, la marge de manœuvre que l'on a pour satisfaire toutes ces entités, elle est très très fine avec le gabarit du bus, et donc les discussions... voilà, on a pas eu dix milles possibilités pour mettre cette zone 30 en place. Voilà, merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le MCG est convaincu que les travaux décrits dans l'exposé des motifs sont nécessaires à l'amélioration de la sécurité. Nous sommes disposés à voter ce crédit sur le siège. On ne voit pas d'oppositions, s'il y a une demande de renvoi en commission. Merci Madame la Présidente.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Nous on est intéressé par avoir un peu plus de détails, pour voir un petit ce qui est possible de faire à cet endroit-là. Donc nous sommes... nous demandons un renvoi en commission. Merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Je n'ai pas demandé la parole... en fait j'ai demandé avant le renvoi en commission, donc je retire ma demande de prise de parole, pardon.

La Présidente (Ve) : Ça marche. Effectivement les personnes s'expriment sur le renvoi en commission. Madame GIROUD.

Mme. GIROUD (Ve) : Nous allons nous exprimer contre le renvoi en commission. En fait j'ai été sur place vendredi, donc j'ai vu qu'il n'était pas nécessaire de renvoyer ce projet-là en commission. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PS s'opposera également au renvoi en commission. Merci.

M. HALDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Vous avez entendu l'avis de mon groupe. J'aimerais vous faire part de mon point de vue en tant que professionnel. Ce projet ne me plaît pas. J'y vois plusieurs points qui sont perfectibles et dont j'aimerais parler en commission.

L'autre aspect c'est que notre travail en tant que Conseil municipal, c'est de contrôler où passe l'argent et savoir si on autorise une dépense ou pas, parce que nous sommes le délibératif.

Dès lors, renvoyer les dossiers en commission, c'est juste normal. Et c'est le vote sur le siège qui est... qui doit être une exception. Donc ce sont les raisons pour lesquelles je ne partage pas l'avis de mon groupe, et je soutiendrais donc un renvoi en commission. Je vous remercie.

La Présidente (Ve) : Je vous remercie. Il y a déjà eu 2 demandes de parole après un renvoi en commission, normalement c'est une par parti. Du coup je me permets de demander s'il y a d'autres partis à part les Verts qui souhaitent prendre la parole ? Non. Monsieur PASCHE très brièvement.

M. PASCHE (Ve) : Je n'ai pas compris. Je peux prendre la parole ou pas ? Ah c'est gentil, merci beaucoup. Écoutez, je comprends un peu le scepticisme de Monsieur Sylvain, je peux le dire car il est de mon groupe.

Il nous en a parlé, on l'a beaucoup écouté. Mais ce que l'on a surtout retenu et Madame KLEINER l'a dit, la marge de manœuvre est très étroite. La marge de manœuvre est étroite parce qu'il y a justement les TPG qui sont mêlés à ça. C'est une ligne TPG.

Et nous avons des personnes âgées qui sont aux alentours. Donc je pense que les Fr. 280'000.00 que l'on va faire cette modération de trafic pour cette mobilité douce, c'est tout à fait dans le programme des Verts et ce que nous avons pu voir et entendu correspond tout à fait notre programme.

Donc nous sommes à 100% pour voter sur le siège et ne pas aller en commission car nous n'allons rien apporter de plus que les VIP qui se sont déjà penchés sur le projet. Et moi je n'ai pas personnellement, peu de gens ont les compétences au sein de ce CM pour pouvoir dire ça c'est bon, ça ce n'est pas bon.

Donc nous sommes pour un vote directement sur le siège.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je vous remercie Monsieur PASCHE de vos explications. Mais nous on est pas forcément contre le projet, donc... mais on aimerait juste avoir un peu plus d'explications.

Puis là, on a la chance d'avoir un professionnel dans cette salle, et puis lui il s'y oppose. J'aimerais aussi savoir un peu pourquoi il s'y oppose. Et c'est pour ça qu'en allant en commission, on aura des explications et on pourra prendre des décisions en connaissance de cause. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. En effet, Monsieur HALDI évoque son professionnalisme, il est ingénieur. Je tiens à rappeler que nous avons aussi des professionnels au sein de l'administration, des ingénieurs, des urbanistes, l'OCT, le bureau d'ingénieur mandaté, les TPG.

Tout ce beau monde ça fait un certain nombre de cerveaux qui se sont mis autour d'une table pour trouver une solution, qu'un professionnel du CM remet en question ici. Je pense qu'on peut aussi faire confiance à toutes ces institutions et à toutes ces personnes qui se sont penchées sur cette partie-là de la commune et qui ont trouvé cette solution. Parce qu'avec le bus ce n'était pas forcément évident de trouver les solutions.

Et donc, les TPG étaient d'accord avec le gabarit qu'ils ont, avec les propositions qui ont été faites. Et je pense qu'on peut les remercier pour leur investissement. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. C'est Fr. 280'000.00. On a des questions, on peut aller en commission s'il vous plaît. On veut juste poser des questions, avoir plus de détails.

Pourquoi c'est si compliqué d'aller en commission ? J'en ai un peu marre de voter des montants comme ça sur le siège. Enfin bref.

La Présidente (Ve) : Merci Monsieur MOSCHELLA. S'il n'y a pas de prises de parole supplémentaires demandées, je vous propose de passer au vote sur cette demande de renvoi en commission. Le vote est lancé.

Avec 15 non et 13 oui, le renvoi en commission est refusé.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2382 est refusé par 15 non et 13 oui (28 votants)

La Présidente (Ve) : Le débat peut reprendre sur le projet de délibération. Monsieur RITTER, vous avez la parole.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Vu qu'on a refusé la commission, moi je ne peux pas accepter de voter Fr. 280'000.00 sans savoir sur quoi je vais voter. Donc on va voter non. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Ouais mais pareil en fait. Je trouve dommage. On aimerait travailler et discuter ensemble, avoir des informations et explorer les projets et là on nous refuse ces étapes-là.

Donc moi je ne peux pas voter ça et finalement presque autant rester à la maison en fait, parce que moi j'ai envie d'aller voir les experts de l'administration, j'ai envie de poser des questions. J'ai envie de mettre le nez et de voir directement ce qu'il se passe, de jouer mon rôle de contrôle pour lequel on m'a élu.

Et malheureusement, il y a une partie de cet hémicycle qui décide de donner un blanc-seing et moi je ne peux pas accepter ça.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. Le parti Socialiste soutiendra cette délibération. Nous sommes très attachés au report modal et à toutes les mesures qui sont absolument indispensables à prendre dès maintenant pour l'encourager, notamment ce genre de mesures de modération de vitesse avec des aménagements routiers adéquats.

Je pense qu'on peut faire entièrement confiance à la Commune là-dessus et accepter ce projet de délibération sur le siège. Merci.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Quant à notre groupe, on va également soutenir ce projet. Nous allons également faire confiance à la Commune. Pour nous, il n'est pas nécessaire, en tout cas une partie d'entre nous, de renvoyer en commission. Voilà.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Quant à nous, nous sommes attachés à notre travail démocratique qui ne consiste pas à donner des blancs-seings sans réfléchir et à être une chambre d'enregistrement.

Nous sommes quand même là pour travailler en commission. Ce refus de travailler en commission est incompréhensible. Nous ne voterons pas ce projet sur le siège. Merci Madame la Présidente.

Mme la Maire : Moi j'aimerais juste vous signaler quand même le sentiment du Conseil administratif. Dans cet hémicycle, il y a beaucoup de personnes qui demandent des renvois en commission, et quand on organise des commissions, il n'y en a pas la moitié d'entre vous qui est présent.

Alors, moi je vous le dis clairement, les commissions budgétaires, l'acte le plus important du Conseil municipal, on a un tiers de conseillers municipaux qui manque. Il y a des partis entiers qui ne sont pas représentés.

Alors ça peut arriver à tout le monde de louper une séance, mais quand c'est aussi récurrent que votre Conseil municipal ne soit pas présent dans les commissions organisées. Vous avez réclamé des commissions réunies, on les organise, il n'y a même pas un tiers du Conseil municipal, même pas le nombre d'une commission ordinaire qui est présent.

Il y a des commissions qui ont été annulées faute de participants. Vous avez demandé des renvois en commission, il n'y a personne. On les organise. Alors moi j'entends tout ce que vous dites, peut-être j'ai envie de vous dire, la démocratie c'est aussi de convaincre.

Alors nous, honnêtement, organiser des commissions, déplacer nos collaborateurs le soir en dehors des heures pour avoir même pas la moitié de la commission qui est présente, effectivement on ne voit pas l'utilité. Ça c'est le point de vue du Conseil administratif.

Maintenant, entre conseillers municipaux, Monsieur MOSCHELLA, vous voulez des commissions ? Convainquez. Convainquez. A un moment donné, vous dites on respecte la démocratie, bah oui, bah la démocratie c'est aussi de savoir si cette majorité du Conseil municipal elle pense que ça vaut la peine d'aller en commission ou quand on se retrouve en commission, il y a la moitié du Conseil municipal qui n'est pas là, et comme par hasard c'est la minorité le plus souvent.

Et que du coup, on se retrouve entre gens qui n'étaient pas particulièrement convaincu d'aller en commission, mais qui l'ont fait pour faire plaisir. Et on se retrouve ensemble en commission et ceux qui voulaient absolument aller en commission, ils ne sont pas là.

La Présidente (Ve) : Bon je crois qu'on a compris.

Mme la Maire : Je pense qu'il y a un moment donné aussi peut-être que il faudrait revoir aussi ces manières de travailler pour la part du Conseil municipal.

La Présidente (Ve) : Je vous remercie. Perdons pas notre cap, je demanderais aussi au public de rester calme si possible, parce qu'on arrive un peu après 22 heures donc si c'est possible d'être silencieux aussi pour essayer que ça se passe bien. Merci beaucoup. Je passe la parole à Monsieur RITTER.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Madame KAST j'ai un petit peu de peine à quand même comprendre votre énervement parce qu'à la commission réunie de la semaine dernière, de mémoire il y avait que des personnes de droite et puis de gauche je crois qu'il y avait un Socialiste, de Verts je crois qu'il n'y en avait pas, de mémoire.

Donc ne dites pas que c'est toujours la minorité qui est absente. Merci.

La Présidente (Ve) : J'aimerais qu'on élève un petit peu le débat. Je pense qu'on n'est pas là pour compter qui est là en commission ou pas. Maintenant, on parle du projet 13. Je vous remercie de rester là-dessus. Je dis ça de manière générale. Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : En fait, je suis d'accord avec Madame la Présidente. Je ne vois absolument pas le rapport sur le débat de fond qu'on a maintenant et les présences en commission.

Si vous voulez on peut en discuter hors séance, on peut en discuter, je ne sais pas, on peut mettre un point à l'ordre du jour, faire une commission sur le sujet des présences en commissions.

On peut discuter de règlement mais ça n'a absolument rien à voir avec le fait que nous on veut avoir un rapport de commission, on veut avoir des informations en commission. Convincez ! C'est ce que j'essaie de faire.

Si maintenant vous voulez vous évertuez à voter des projets à 15 contre 13 voix, c'est votre problème. Mais il va falloir assumer derrière, c'est tout. Moi je trouve dommage parce qu'on a une volonté de travailler ensemble et d'avoir des unanimités sur des projets et que derrière on ne peut pas aller en commission parce que il y en a qui ont décidé de donner un blanc-seing. C'est tout.

Je ne vois pas le rapport avec les présences en commission. Ça n'a rien à voir avec ce sujet en particulier.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. J'ai cru entendre, je ne sais pas parce que des fois j'ai l'ouïe filtrée, qu'on ne pouvait pas voter ou que certains ne voulaient pas voter un projet sans réfléchir, comme si nous n'avions pas réfléchi à ce projet.

Nous avons eu des explications avec le dispatching des coûts, etc. Donc nous, nous votons ce projet en ayant réfléchi et pas d'une manière dogmatique pour s'opposer systématiquement à ce que le Conseil administratif propose.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Bon je pense que, moi je comprends tout à fait votre envie et puis votre souhait d'aller en commission et de discuter.

Parfois, il est même arrivé que le Conseil municipal souhaite voter des projets sur le siège et que le service trouvait important d'échanger sur le sujet en commission, typiquement c'était un projet proposé par le Service de l'environnement et sports sur les arbres. Là ça vaut la peine de discuter de cela en commission.

Par rapport à ce projet précisément, on va je pense clore le débat de qui était là ou de qui n'était pas là, même si je suis assez d'accord avec ma collègue en disant on organise puis il n'y a pas tout le monde. Donc des fois c'est un peu frustrant pour nous, mais voilà la parenthèse est fermée.

Par contre, par rapport à ce projet de délibération précisément, moi j'en discute aussi avec le service, avec les professionnels, qu'est-ce que ça apporterait d'aller en commission. Et bien en fait on a très peu de marge de manœuvre parce qu'il y a de telles contraintes par rapport à cette zone 30 et par rapport au bus, que finalement en fait ça ne vaut pas la peine.

Ça ne vaut pas la peine qu'on mobilise l'administration pour organiser une commission, qu'on mobilise une soirée, une de vos soirées des conseillers municipaux ou de nous du Conseil administratif pour des choses où finalement rien ne sera modifié.

Vous allez avoir la présentation que je vous ai faite, vous allez avoir à peu près la même discussion avec le responsable de service, Monsieur PITTALA. On reviendra ici au mois de décembre, puis on votera ça.

Donc, quand il y a vraiment une possibilité, une discussion, les services sont les premiers à faire la demande et à dire qu'on y va. Moi je ne demande pas un blanc-seing pour demander un blanc-seing puis dire aller je n'ai pas envie de discuter, au contraire.

Quand ça vaut la peine et que c'est important d'échanger sur le sujet, mais on le fait volontiers et il faut le faire. Sauf que là, ça ne sert à rien. Ce n'est pas utile. Ils pourront... on ne peut rien changer sur ce projet et tout ce qu'on changera ça va le rendre moins bien. Donc voilà, notre marge de manœuvre est tellement fine que ça ne vaut pas la peine. Merci.

M. HALDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Alors moi je pense... on devrait avoir en commission. Je ne pensais pas aborder ça ce soir, mais quand je vois les seuils... alors effectivement on doit réduire la vitesse.

Les seuils c'est quand même quelque chose de bruyant et on est quand même tenu par la loi sur les OPB et il faut savoir que comme ils sont bruyants, ils posent aussi des problèmes. Et là, on va en poser un au droit d'un EMS, ça veut dire que les gens qui ne respectent pas la vitesse avec un SUV par exemple pourront passer vite et ça fera beaucoup de bruit.

Et puis tout le monde ralentit, et réaccélère, et ça, ça fait du bruit. On sait aujourd'hui que les seuils ce n'est pas forcément la solution. On sait aussi que dans le confort quotidien des utilisateurs TPG, ce n'est pas adéquat. On sait aussi que pour les employés des TPG, c'est une plaie absolue.

Alors ici, j'entends que les TPG, vous avez négocié des seuils avec eux. Je sais aussi qu'ici c'est un sous-traitant des TPG qui vient, donc en fait peut-être que la prise en compte elle est différente.

Je sais aussi que les zones 30, ce qui est important c'est la perception de l'utilisateur. Et la perception elle passe par un portail d'entrée. Or ici, on a une réduction à mi-chemin de Charles-Borgeaud et donc on ne perçoit pas le fait qu'on est rentré dans une zone 30. Donc ça, ça devrait se faire directement 100 mètres en amont sur la route du Grand-Lancy, de manière à ce qu'on perçoive un aménagement disons en entier dans sa globalité.

Et puis alors après si on commence à parler du transfert modal, il se passe qu'au chemin des Laz on a la chance d'avoir la Via Rhôna, c'est un itinéraire cyclable national, c'est même le premier, c'est le numéro 1. Et il n'a aucune mise en valeur sur notre commune. Alors c'est regrettable, on pourrait faire quelque chose, c'est quelque chose qu'on pourrait travailler.

Mais c'est aussi l'accès cyclable au collège de Saussure depuis Bernex. En fait toute la champagne qui veut rouler à vélo sans être impacté par le trafic voiture, passe par là. Il y a un énorme trafic tous les matins, tous les midis et tous les soirs de vélo qui vont et qui viennent, et je pense que la séparation des flux avec le trafic individuel motorisé, c'est important.

Donc en fait, au lieu de privilégier la route de Chancy, on peut privilégier la contre route. Et puis du coup, il n'y a pas de prise en compte des utilisateurs existants. Les cyclistes sont oubliés, notamment dans l'avancée de trottoir au droit du chemin des Laz.

Et puis le fait de faire un avancé de trottoir directement dans l'axe, c'est accidentogène parce que ça va obliger des alternatives dangereuses. D'abord parce que si on fait le S avec le trafic et on est pile dans l'angle mort et c'est un endroit chaud.

Et puis autrement, c'est vite vu, il est fort à parier que les vélos aillent tout droit et transitent sur le trottoir, ce qui va à l'encontre du but recherché. Alors que si on réfléchissait au problème tel qu'il doit se poser, on pourrait trouver une solution.

Et moi ce qui ne me plaît pas, bah alors je comptais en parler en commission, je comptais développer ça avec des gens professionnels, peut-être qu'alors c'est comme ça, ça peut vous paraître un peu brutal, ceci dit moi je pense que c'est important. Voilà. Je vous remercie Madame la Présidente.

Mme GIROUD (Ve) : Merci. Mon collègue a peut-être oublié qu'on avait débattu en caucus et que la mixité entre vélo et piéton, ce n'est pas quelque chose que le groupe des Verts encourage. Merci.

La Présidente (Ve) : Je vous remercie pour ces prises de parole. Je vous propose de passer au vote. Monsieur TOGNAN, est-ce que vous pourriez lire les invites s'il vous plaît ? [Lecture]. Merci beaucoup Monsieur TOGNAN. Je lance donc le vote.

Par 15 oui, 2 abstentions et 11 non, le projet est accepté. Merci de rester calme malgré l'heure qui passe et les débats.

Le projet de délibération 2382 est approuvé par 15 oui, 11 non et 2 abstentions (28 votants)

Délibération 2382 dont la teneur est la suivante :

« Vu le souci de sécurité des habitant.es de la cité, manifesté par la dépose d'une pétition "Limitation à 40 km/h dans le périmètre de la cité", traitée en commission du 28 novembre 2005 [Rapport PET-42-959]

Vu la délibération N° 1843 du 9 septembre 2008 pour un crédit d'étude du Plan de mobilité douce

Vu la motion M/243 du 18 mai 2010 concernant le Plan de mobilité douce

Vu la délibération N° 1987 A du 12 juin 2012 pour la réalisation de la 1^{ère} étape du Plan de mobilité douce en synergie avec la mise en place de la zone bleue

Vu la délibération N° 2033 du 12 mars 2013 pour l'étude de la 2^{ème} étape du Plan de mobilité douce

Vu la délibération N° 2067 du 10 décembre 2013 pour un crédit complémentaire à la réalisation de la 1^{ère} étape du Plan de mobilité douce en synergie avec la mise en place de la zone bleue

Vu la délibération N° 2127 A du 6 octobre 2015 pour la réalisation de la 2^{ème} étape du Plan de mobilité douce

Vu la pose du phono absorbant sur le chemin Charles-Borgeaud en avril 2018

Vu l'étude de faisabilité du 4 septembre 2019 effectuée par le bureau TRAFITEC

Vu la délibération N° 2301 du 6 octobre 2020 pour l'étude du bilan zone 30 et l'installation de trois passages pour piétons

Vu le bilan de la zone 30 dans le coteau Sud par le bureau TRAFITEC du 10 février 2021

Vu la demande de sécurisation des habitant.es de ce chemin

Vu la loi LHand sur l'égalité pour les personnes handicapées du 1^{er} janvier 2004

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

par 15 oui, 11 non et 2 abstentions sur 29 Conseillers municipaux présents

- 1. De réaliser les aménagements des mesures de la zone 30 dans le coteau Sud, sur les chemins Gustave-Rochette et Charles-Borgeaud*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 280'000.00 destiné à ces aménagements*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*

4. *D'amortir la dépense de Fr. 280'000.00 au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, estimée à 2023*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de de Fr. 280'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux*
6. *De demander au Conseil d'État de la République et canton de Genève de bien vouloir exonérer cette opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Service de la mensuration officielle, vu son caractère d'utilité publique. »*

* * *

14) Préservation de deux espèces rares d'orchidées légalement protégées, présentes naturellement sur le territoire de la Commune d'Onex [projet de motion 398]

La Présidente (Ve) : Est-ce que Monsieur Phillipe CUENOUD souhaite prendre la parole ? Oui, je vous donne la parole.

M. CUENOUD (S) : Merci, Madame la Présidente. Je vais être bref pour ne pas prolonger la durée de cette séance. Donc je vous recommande, au nom du parti Socialiste et en tant qu'auteur de cette motion, je vous recommande de voter oui dans la mesure où il s'agit simplement d'appliquer la loi.

Et que ça devrait coûter à peu près rien du tout. Voilà je ne sais pas s'il y a d'autres questions, je ne tiens pas à prolonger mon intervention pour l'instant.

M. HALDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Notre groupe remercie Monsieur CUENOUD pour cette motion. En effet, en Suisse nous avons la culture de la tonte rase. Si cette pratique dans les autres cantons nous vient de l'économie du foin où chaque brin même dans les endroits les plus inaccessibles se doit d'être valorisé pour nourrir le cheptel, ici c'est différent, puisqu'on nourrit les bêtes avec du fourrage au soja transgénique importé d'Amérique du Sud où il a poussé sur l'Amazonie déforestée. Ici l'herbe elle va au compost.

Ne pas tondre les espaces cités dans la motion va, nous l'espérons, sauver cette orchidée mais aussi toute une foule de biodiversité. Dans une vision plus large, aujourd'hui avec le dérèglement climatique que nous vivons, la nature souffre. Regardez les chênes où c'est très visible ces dernières années.

N'en rajoutons pas avec une tonte rase là où ce n'est pas nécessaire. C'est pourquoi le groupe des Verts soutient cette motion. Je vous remercie.

La Présidente (VE) : S'il n'y a pas de demandes de parole supplémentaires, je vous propose de voter la motion. Je lance le vote.

Par 21 oui, 5 absentions et 2 non, le projet de motion 398 est accepté.

Le projet de motion 398 est accepté par 21 oui, 2 non et 5 abstentions (28 votants)

Motion 398 dont la teneur est la suivante :

« Vu le Règlement sur la protection du paysage, des milieux naturels et de la flore (RPPMF) du 25 juillet 2007

Vu la présence sur le territoire de la commune d'Onex de deux espèces d'orchidées rares et protégées par le règlement sus-mentionné : l'helléborine à petites feuilles (Epipactis microphylla) et la spiranthe d'automne (Spiranthes spiralis)

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 21 oui, 2 non et 5 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. La protection des helléborines par un moratoire sur la tonte de mai à juillet au Pont-du-Centenaire (sur un tronçon de vingt mètres environ, avec peu de végétation)*
- 2. La protection des spiranthes du domaine public au moyen de barrières temporaires entre mi-août et fin octobre, afin de les préserver de la tonte et du piétinement*
- 3. D'informer le propriétaire de la parcelle abritant la population de spiranthes sur terrain privé de l'importance de ces fleurs, et de la facilité de leur protection (suspension de la tonte entre mi-août et fin octobre, dans un secteur avec sol peu profond, et donc peu de masse végétale de toute façon). »*

* * *

15) La meilleure énergie est celle que nous n'utilisons pas, pour tout le reste, il y a CADIOM (projet de motion 399)

La Présidente (Ve) : Est-ce que Madame BRAUNSCHWEIGER souhaite prendre la parole ? Oui, je vous la donne.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. Donc je vais faire comme mon collègue Philippe CUENOUD, je vais être assez brève vu l'heure qui passe. Je pense que la motion est assez simple dans sa demande.

Donc en gros, l'idée c'est de demander au Conseil administratif de faire usage en fait de son pouvoir et de son pouvoir de pression, notamment envers les personnes au niveau du Canton qui sont en charge des dossiers énergie.

Donc vu le contexte actuel, on sait qu'il va falloir... enfin il est mieux de prévoir des énergies moins dépendantes au fossile, d'être le plus autonome possible, etc. Je ne vais pas m'éterniser là-dessus.

Et donc, c'est pour ça que cette motion demande au Conseil administratif de voir dans quelle mesure en fait le réseau CADIOM au nord de la commune pourrait être étendu, puisque c'est un système qu'on sait fiable et très intéressant tant au niveau économique que durabilité. C'est intéressant.

Et puis également pour la partie sud, de voir dans quelle mesure les réseaux géothermiques pourraient être exploités. Donc voilà ça c'est notre demande, enfin c'est la demande de la motion au Conseil administratif et je vous invite à accepter cette motion sur le siège. Merci Madame la Présidente.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Alors personnellement je suis tout à fait favorable à ce projet de motion. Ceci dit je me demande si on peut, s'il y a la possibilité d'étendre le réseau CADIOM à ailleurs de où il se trouve déjà.

Parce que le CADIOM à Genève provient de l'usine des Cheneviers, des ordures ménagères qui sont incinérées et l'usine des Cheneviers ne fonctionne pas à plein régime parce que les gens trient de plus en plus leurs déchets.

Et donc, il y a de moins en moins de déchets qui sont brûlés. Il me semble avoir lu un article comme quoi il n'y avait que 3 jours sur 4 à l'usine des Cheneviers qui fonctionnaient, qui fonctionnent pardon.

Alors je me demande s'il ne faudrait peut-être pas miser plus sur la deuxième partie de cette motion que sur la première. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Nous on a un petit peu la même réflexion que Madame MASE. En fait, le titre il n'est déjà pas très juste parce qu'on nous dit que pour le reste il y a CADIOM.

Malheureusement, c'est un petit peu le problème, c'est que vu la politique cantonale à propos des déchets, le Canton a publié une brochure dans laquelle c'est noté « Genève 0 déchets à l'horizon 2025, c'est possible. Aidez-nous ».

Donc ça c'est une brochure qui date de l'année dernière mais bon c'est voilà. Et puis aussi il y a la loi sur les déchets qui a été adoptée le 2 septembre de cette année où on va devoir trier de plus en plus. Donc à mon avis, il n'y aura pas assez d'énergie... il n'y aura pas d'énergie suffisante pour augmenter... pour brancher encore plus de bâtiments à ce CADIOM.

Donc, enfin nous on aimerait bien que ce soit possible, mais voilà. On ne va pas s'opposer à cette motion bien entendu parce que si c'est possible, ça serait vraiment génial. Mais nous on n'y croit pas trop. Merci Madame la Présidente.

Mme VELLETRI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Il est évident que nous les Verts on soutient effectivement cette invitation qui est faite au Conseil administratif de prospecter dans ce sens, donc savoir explorer toutes les pistes pour effectivement trouver une solution. Donc nous soutenons la motion.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR remercie le groupe Socialiste d'avoir proposé ce projet de motion. Malheureusement il y a quelques remarques qui font qu'on va sans doute s'abstenir ou le refuser.

Le premier point c'est qu'on parle du plan directeur communal et pour les rares personnes qui étaient à la commission réunie de la semaine passée, s'ils ont été attentifs et ils ont écouté ce qu'il se passait, on nous a dit dans les questions que ce plan directeur communal d'énergie était en révision, que la Commune travaillait dessus et qu'on allait revenir avec des propositions par rapport à ce plan.

Donc de toute façon, c'est quelque chose qui est en cours. Donc on se réjouit de découvrir ces travaux et sans doute les renvoyer en commission pour les étudier plus précisément. Et puis après dans les deux points qui sont proposés, autant CADIOM que la géothermie, ça pose deux problèmes.

Mes préopinants ont déjà exposé le problème de CADIOM, mais du manque de déchets potentiel pour étendre le réseau et le recours à des énergies fossiles pour compléter parce que c'est le cas si on a plus de possibilités d'avoir de la matière première en tant que matériaux incinérables, faudra bien consommer du gaz et malheureusement ce n'est peut-être pas la meilleure solution. Peut-être qu'il faut en envisager d'autres.

Quant à la géothermie, malheureusement l'exposé des motifs parle du diagnostic, des conclusions du diagnostic qui ont identifié le sud de la commune comme propice à l'exploitation de cette énergie, source SITG.

Le Conseil d'État, pas plus tard qu'aujourd'hui, dans son point de presse avec les SIG, a annoncé quelque chose de très intéressant, c'est le résultat de la campagne sismique 3D. Vous vous souvenez peut-être ces petits boîtiers oranges de l'année passée. Le résultat de la campagne sismique a montré qu'il y avait un potentiel géothermique du canton confirmé et même ça va au-delà de ce qui était prévu.

C'est des très bonnes surprises au niveau de la géologie. À terme, on devrait pouvoir produire 30% de l'énergie sur place grâce à la géothermie. Malheureusement, la carte qui est annexée à cette conférence et le résultat fait que... j'ai regardé encore avant, la commune d'Onex n'est absolument pas concernée puisqu'il n'y a pas de failles qui pourraient, sous le territoire de la commune d'Onex, nous fournir de l'énergie.

Et la géothermie, le Canton a prévu deux endroits principaux pour prospecter et pour sans doute exploiter cette énergie d'ici 2026. Le premier forage il est prévu entre Meyrin et le secteur des Nations, et le deuxième il est prévu du côté de Veyrier, Troinex.

Donc malheureusement, c'est pas de notre ressort et les SIG vont approcher l'État et vont approcher les différentes communes concernées. Malheureusement, d'après la carte que j'ai vu, et bah Onex n'est pas concernée.

Alors je trouve un peu dommage qu'on vote une motion en sachant déjà que de toute façon, on va demander du travail à l'administration. On se plaint déjà qu'il y a trop de travail, qu'ils n'arrivent pas à suivre avec la multitude des demandes qu'on fait et des projets qu'on vote.

Et là, on va rajouter une couche. C'est-à-dire qu'on va demander à l'administration de faire un travail qui malheureusement fera double emploi avec le travail qui est déjà fait j'imagine avec la révision du plan directeur communal d'énergie.

Je pense que les discussions qu'on a aujourd'hui, et ces éléments nouveaux qui sont tout récents puisqu'ils datent d'aujourd'hui, sont sans doute intégrés dans la réflexion des spécialistes de la Commune pour nous proposer un nouveau plan directeur communal d'énergie qui tiendra compte des possibilités réelles d'aller dans le sens d'une énergie durable.

Malheureusement, on devra peut-être travailler avec d'autres communes mais peut-être pas ou bien rarement prévoir sur la commune d'Onex ce genre de recours à des énergies renouvelables.

Donc c'est pour ça, pour refaire l'économie d'une couche supplémentaire de travail de l'administration, moi je vous propose de, malheureusement, je ne suis pas contre ni l'énergie géothermique, ni CADIOM, c'est malheureusement au niveau du timing quelque chose qui ne tombe pas à propos.

Donc on va refuser, malheureusement, ce projet de motion. Merci Madame la Présidente.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je tiens à saluer avec beaucoup de bienveillance et admiration l'envie des Socialistes de vouloir réduire les déchets incinérables et augmenter la production par l'incinération des déchets incinérables. C'est vraiment la baguette choisit son sorcier.

Peut-être qu'on pourrait sinon réimporter les déchets qu'on stocke en Afrique pour les brûler ici pour faire plus d'énergie.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas faire de commentaire sur la dernière intervention. Par contre par rapport à Monsieur SUCHET, merci pour ces informations qui me sont nouvelles.

Je vous avoue qu'au moment où j'ai rédigé cette motion, c'était il y a à peu près un mois et donc je me suis bien basée sur le site des SITG qui en fait identifiait comme le nord de la commune comme pas du tout propice à cause la nappe phréatique si je me trompe pas, mais je ne suis pas géologue donc je ne veux pas dire de bêtises ici.

Et le sud comme éventuellement, il y aurait quelque chose. Enfin ça serait plus propice que le nord, donc c'est pour ça que je l'ai marqué comme tel. Évidemment, vous pensez bien que si l'information est tombée aujourd'hui même, il m'était difficile de changer ma motion.

Donc je comprends tout à fait votre point et je vous remercie pour les informations que vous apportez par rapport à ce rapport du Canton sur la géothermie. Par contre, je ne peux pas m'excuser d'avoir écrit ça dans ma motion sachant que je l'ai rédigée quand ces données n'étaient pas encore publiques. Voilà merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Merci Madame BRAUNSCHWEIGER pour ces précisions et je remercie surtout Monsieur SUCHET pour ces commentaires des choses que l'on n'était effectivement pas au courant.

Et moi j'apporte un amendement, c'est-à-dire de supprimer le point 2 à cette motion. Pourquoi de supprimer le point 2 ? Je pense que le point 1 est tout à fait d'actualité. Quand j'ai lu cette motion, j'ai demandé à deux personnes un peu au courant de CADIOM, alors s'en est où la hausse de l'énergie on peut, on peut pas, il y en a trop il y en a pas assez, quel est l'avenir, etc.

J'ai dû et j'ai reçu deux réponses totalement différentes. Alors je pense que ça serait bien qu'une fois, on sache une fois pour toutes si on peut ou si on ne peut pas. Parce qu'on est, en tout cas moi, je suis un peu dans l'expectative. Est-ce que l'on peut ajouter encore des charges à CADIOM ? Est-ce qu'on ne peut pas le faire ?

C'est pour ça que je vous propose quand même de garder la motion avec l'amendement de supprimer le point 2.

La Présidente (VE) : Merci Monsieur PASCHE, donc il y a une proposition d'amendement. Pas de prise de parole. Donc je vous propose de voter sur cet amendement qui fait que la motion serait simplement :

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prospecter les possibilités d'étendre le réseau de chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères CADIOM sur le territoire communal, notamment dans le cadre de la MZ Onex Centre.

Je lance le vote sur cette proposition d'amendement.

Merci. Par 23 oui, 3 abstentions et 1 non, la proposition d'amendement est acceptée.

L'amendement du projet de motion 399 est accepté par 23 oui, un non et 3 abstentions (28 votants), une personne n'ayant pas voté (absente de sa place).

La Présidente (VE) : Nous allons donc passer maintenant au vote sur le projet amendé. Je pense que je n'ai pas besoin de vous le relire parce que c'est celui que je viens de lire. Est-ce qu'il y a encore des prises de parole souhaitées ? Merci.

Je vous propose donc de voter sur le projet de motion amendé, le projet de motion 399 amendé. Le vote est lancé.

Par 18 oui, 4 abstentions et 6 non, le projet de motion 399 est accepté.

Le projet de motion 399A est accepté par 18 oui, 6 non et 4 abstentions (28 votants)

Motion 399A dont la teneur est la suivante :

« Vu le Plan directeur communal de l'énergie

Vu le Plan directeur cantonal de l'énergie

Vu le Plan Climat cantonal

Vu l'urgence climatique

Vu la modification de zone Onex-centre

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 18 oui, 6 non et 4 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De prospecter les possibilités d'étendre le réseau de chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères [CADIOM] sur le territoire communal, notamment dans le cadre de la MZ Onex-centre. »*

* * *

16) Pour des logements adaptés aux besoins des personnes âgées (projet de motion 400)

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Je donne la parole s'il le souhaite à la personne qui a déposé ce projet de motion, Monsieur GAUTHIER. Vous avez la parole.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Madame la Présidente. Donc cette motion, elle est assez simple, c'est une motion qui demande au Conseil administratif de mettre en place une politique afin de mettre en place une politique du logement adaptée aux besoins des personnes âgées.

Et en ce sens, elle demande concrètement au CA de réfléchir à la création de ce type de logement et elle est basée, cette motion, sur la réflexion de l'accroissement de l'espérance de vie ainsi que du vieillissement de notre population qui nous ont laissé à penser au sein du groupe Socialiste qu'il conviendrait au Conseil municipal peut-être de s'emparer de cette problématique.

Et donc par cette motion, on demande au CA de réfléchir notamment à ces logements sous l'aspect des besoins spécifiques des personnes âgées qui peuvent être particuliers notamment en termes de mobilité, de maintien d'une certaine sociabilité, de sécurité mais également aussi en termes d'encadrement puisque les besoins des personnes âgées

justement peuvent être évolutifs et que donc l'encadrement dont elles ont besoin peut... doit être également adapté à cette notion d'évolutivité.

Et voilà, donc le groupe Socialiste vous recommande d'accepter cette motion et je ne vais pas faire plus long. Merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je remercie l'auteur de cette motion qui se soucie à juste titre de nos aînés. Je regrette que les propositions que notre groupe a déjà faites pour nos concitoyennes et concitoyens de cet âge n'aient pas retenu la même attention.

Je m'interroge mais là je ne suis pas professionnel et je n'ai pas les annuités de notre présidente en la matière, je dirais, juridique, en matière communale. Je m'interroge donc cependant sur le pourquoi cette demande n'a pas été faite directement auprès de la présidence. J'insiste sur la présidence de la FIVO.

Ce qui peut-être aurait évité de charger l'administration d'une réponse à l'attention du CM. C'est un détail, mais voilà ça m'interroge.

Enfin, j'invite l'auteur de la motion et toutes les personnes qui s'intéressent à ce sujet à lire ou relire le document sur les typologies des logements adaptés aux seniors édité par la plateforme des associations des aînés de Genève.

Pour conclure, et vous l'aurez compris, le groupe PLR soutiendra ce projet de motion.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je donnerais volontiers mon avis mais vu le nouveau paradigme qui règne dans cet hémicycle, j'ai l'impression que ça ne sert pas à grand-chose. Donc je vous laisse la surprise.

La Présidente (Ve) : Merci pour cette intervention pleine de mystère. Madame GIROUD.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Monsieur MOSCHELLA je vous trouve un peu mesquin. Cela dit, nous le groupe des Verts nous allons soutenir ce projet qui nous semble pertinent. Merci.

La Présidente (VE) : S'il n'y a pas de demandes de parole supplémentaires, je vous propose de passer au vote. Monsieur TOGNAN est-ce que vous.... Est-ce qu'il y a besoin de lire les invites pour les projets de motion ? Oui, ok. (Lecture). Merci beaucoup. Le vote est lancé.

Par 27 oui, une abstention et aucun non, le projet de motion 400 est accepté.

Le projet de motion 400 est accepté par 27 oui et une abstention (28 votants)

Motion 400 dont la teneur est la suivante :

« Vu la pénurie de logements bon marché affectant le canton de Genève et Onex,

Vu l'accroissement de l'espérance de vie et le vieillissement de la population,

Vu l'intérêt que peuvent représenter les solutions de logement évolutif pour les personnes âgées,

Vu le besoin des personnes âgées de disposer de logements adaptés à leurs besoins,

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du groupe socialiste,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 27 oui et 1 abstention

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De mettre en place des solutions de logements adaptées aux besoins des personnes âgées*
- 2. De favoriser dans les PLQ le développement de logements pour personnes âgées sur le modèle de l'habitat évolutif pour seniors de l'Adret (Lancy)*
- 3. D'inviter la FIVO à étudier l'implantation de solutions de logements adaptées aux besoins des personnes âgées*
- 4. D'étudier chaque opportunité parvenant à sa connaissance pour favoriser le développement de logements adaptés aux besoins des personnes âgées. »*

* * *

17) Réponse du Conseil administratif à la motion M/373 du 20.04.2021 « Le stationnement vélo à Onex »

La Présidente (Ve) : Est-ce que, mise à part de prendre acte, quelqu'un souhaite prendre la parole sur ce point ? Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Le parti Socialiste est plutôt perplexe quant à cette réponse plutôt démocrate. Alors que la mobilité est en pleine métamorphose, Onex se doit de favoriser du mieux possible la mobilité douce. Cela passe aussi par des places de stationnement vélos protégées et sécurisées.

Même si nous prenons bonne note des souhaits à venir du Conseil administratif, nous nous devons de réitérer notre demande afin que la Commune prenne des dispositions dans ce sens rapidement et de façon proactive.

En effet, notre projet de motion sollicite d'augmenter le nombre de places de stationnement, etc. je ne vais pas vous relire le dispositif de ma motion. Dès lors, cette réponse n'en n'est pas vraiment une.

Nous, nous attendons de l'administration communale et du Conseil administratif des propositions concrètes, voir si besoin d'un projet de délibération pour par exemple un crédit budgétaire supplémentaire afin de procéder aux réalisations nécessaires et non pas juste un état des lieux presque actuel du nombre de places existantes.

Nous tenons tout de même à saluer le travail de la police municipale quant à la gestion des vélos épaves. Nous demandons dès lors au Conseil administratif de bien vouloir réétudier sa réponse à la motion 373. Merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas trop m'étaler. Bien sûr, en pensant aux vélos, c'est très bien ce n'est pas difficile pour les stationner. Par contre, est-ce qu'on pense aux deux roues motorisés ? Soit des scooters ou des motos. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors je prends acte de cette décision du Conseil municipal que nous revoyons cette réponse. Donc nous avons... d'une suggestion... je reprends... d'un conseiller municipal qui a rédigé la motion.

On a un territoire limité. Donc il faut faire des choix. Alors on essaye de trouver de la place où il y en a. Ça peut se faire au détriment des places de parcs. Tout le monde nous suivra ? Donc je peux venir avec d'autres propositions... le Conseil administratif, pas moi toute seule.

Mais le Conseil administratif peut venir avec d'autres propositions sachant que la Ville d'Onex est une des villes les plus denses de Suisse, la 6^{ème} ville la plus dense de Suisse, donc à un moment donné, il faut faire des choix.

Et on ne va pas couper des arbres pour faire des places pour les deux roues, je crois que là on est tous d'accord, on ne va pas raser non plus des immeubles, et bien il n'y a pas 10'000 solutions. Mais je me réjouis d'écrire cette réponse.

«MOTION

Vu le besoin d'une meilleure prise en compte des besoins de stationnement des cyclistes

Vu l'augmentation du nombre de cyclistes

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 21 oui, 3 non et 4 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. *D'augmenter le nombre de places de stationnement deux-roues sécurisées avec système antivol (épingles)*
5. *De prévoir ces places sécurisées à proximité d'immeubles d'habitation, d'écoles, de commerces et d'équipements publics*
6. *De prévoir une séparation des places deux-roues motorisés des places vélos (resserrement des épingles pour les parties vélos)*
7. *De prévoir la réalisation de places couvertes, en particulier devant les écoles et les interfaces de transports publics*
8. *De prévoir une gestion des "vélos-épaves".*

* * *

RÉPONSE :

La Ville d'Onex encourage la pratique des mobilités actives, notamment la marche et le vélo, qui ont des vertus tant environnementales que pour la santé. Le report modal, soit le passage d'un véhicule individuel motorisé (TIM) vers les modes doux, permet de progressivement remplacer le stationnement TIM existant en surface par des places de stationnement pour vélos, et ainsi d'améliorer la qualité des espaces publics et du paysage.

La commune saisit ainsi chaque occasion pour mettre en place des places de parking pour les vélos dès que cela est possible lors de chaque nouveau projet, en fonction de la surface disponible sur le domaine public.

En parallèle, la Ville d'Onex incite les propriétaires et porteurs de projets privés à aller dans le même sens, dans le respect des normes, notamment en regard du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (L 5 05.10), adopté par le Conseil d'État le 16 décembre 2015, actuellement en cours de révision. Ce règlement fixe les modalités régissant l'obligation d'aménager des places de stationnement sur fonds privés, lors de la construction ou la modification d'une construction, ou encore du changement d'affectation de bâtiments ou d'installations.

Il indique, entre autres, le nombre nécessaire de places de stationnement voitures, motos et vélos à créer. Ce nombre doit être considéré comme un minimum pour ce qui concerne le logement et comme un maximum pour ce qui concerne les activités.

Actuellement, il existe plusieurs types de stationnement 2 roues dans la commune :

- *Les cases mixtes vélos et 2 roues motorisées. Celles-ci peuvent être de simples cases au sol, ou des cases munies d'arceaux. Les deux types de véhicules sont autorisés à y stationner.*
- *Les espaces râteliers, dans lesquels seuls les vélos peuvent stationner*
- *Les cases marquées pour les vélos, avec arceaux, où seuls les vélos sont autorisés*
- *Les cases 2 roues motorisées, réservées aux motos et scooters*

Il est à noter qu'il existe de nombreux types d'accroches pour vélos, certains systèmes étant davantage pratiques ou sécurisés que d'autres. Le Service aménagement recommande ainsi aux porteurs de projets de prévoir des espaces couverts, munis de systèmes sécurisés afin d'éviter les vols.

A Onex, le Service sécurité gère les places de stationnement. Actuellement, il n'est pas en possession d'un recensement systématique ni des mutations (création, enlèvement) des places pour les 2 roues sur la commune. Le dernier comptage effectué en août 2022 indique 237 places pour les 2 roues motorisées et 337 places pour les vélos. Ce chiffre est cependant en constante évolution.

Le Service aménagement pilote actuellement une task force pour le stationnement, à laquelle collaborent plusieurs services : le Service de la sécurité, le Secteur développement durable, et le délégué à la promotion économique. Il s'agit dans un premier temps d'établir un état de situation du stationnement, en particulier dans la cité, afin d'établir un diagnostic de l'offre et de la demande pour tous les types de stationnement.

Ce diagnostic doit servir à établir les bases d'une politique du stationnement réactualisée qui cherchera à identifier les lieux saturés, à intégrer les demandes ponctuelles, à relever les pôles d'attraction (écoles, crèches, stades, piscine, commerces, marchés, lieux sociaux, arrêts de transport public, etc.) et de manière générale à compléter l'offre en stationnement vélos là où il y a absence ou insuffisance d'offre. Il s'agira également de résoudre les problématiques de sécurité (cases deux roues sur les trottoirs, accroches inadaptées, etc.).

L'objectif est également de développer une image attractive pour l'utilisateur (objectif climat, transition énergétique, santé). Cela passe par l'installation de modules à vélos visibles, confortables, aisément accessibles, répondant à la demande et attirant de nouveaux usagers.

Il sera aussi procédé tant que possible à la séparation du stationnement vélos et du stationnement 2 roues motorisées. Cependant, la réduction de l'espace entre épingles est une fausse bonne idée, car elle rend l'usage plus compliqué pour les vélos. Il lui sera préféré des modules adaptés uniquement aux vélos (râteliers) ou des cases vélos n'autorisant pas les 2 roues motorisées.

Dans le cadre de projets de réaménagement d'espaces publics (Moraines du Rhône, Onex-Centre, etc.), il sera étudié l'intégration de zones de stationnement vélos attractives au sein des projets. Une attention particulière sera portée à la mise en place de stationnement pour vélos longs et vélos cargos.

Les problèmes d'occupation du domaine public par les vélos épaves et vélos ventouses sont connus depuis de nombreuses années. Dans certains cas, le parking sauvage existe en raison du manque de places existantes dans les domaines public et privé.

Concernant les vélos épaves, la police municipale procède à leur enlèvement du domaine public depuis 2008. Depuis 2018, le Service de la sécurité, avec la participation de la section de la voirie, effectue l'enlèvement et la remise à la fourrière cantonale des vélos situés sur le domaine public et présentant des signes flagrants d'abandon et de non-utilisation.

La loi sur la circulation routière n'autorise pas l'enlèvement des vélos ventouses.

Voici quelques chiffres se rapportant aux enlèvements de vélos :

2018 - 16 vélos

2019 - 25 vélos

2020 - 39 vélos

2021 - 42 vélos, soit 12.5 % de places de vélos existantes à ce jour.

En espérant avoir ainsi répondu à vos interrogations, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Le Conseil administratif »

**18) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1644) - Analyse du potentiel économique et grandes orientations
Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER**

La Présidente (Ve) : Est-ce que Madame BRAUNSCHWEIGER, la rapporteuse, souhaite prendre la parole ?

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. Je vais laisser la parole à mon collègue Davide D'ARCANGELO FRANCO. Merci.

M. D'ARCANGELO FRANCO (S) : Merci, Madame la Présidente. Cette commission avait pour but de nous présenter les avancements du Secteur de la promotion économique. On nous a donc présenté une étude censée orienter la commune.

Ladite étude ayant été faite par le comptoir immobilier, je ne peux pas dire que j'ai été étonné en apprenant que leur résultat mettait en avant le besoin de construire des bureaux, mais bon, des bureaux dans le canton de Genève en 2022.

Je suis en revanche étonné lorsqu'on nous dit qu'il est regrettable que cette étude ne soit pas plus programmatique. La place genevoise est sujette à un problème de spéculations immobilières un peu plus sérieux.

Nous présenter alors l'étude du comptoir immobilier en déplorant qu'elle n'ait pas plus loin dans la prescription alors que c'est justement un acteur de cette spéculation et qu'il agit avec d'autres pour maintenir l'emprise capitaliste sur la façon de gérer l'aménagement de notre territoire, je m'excuse mais c'est franchement nous prendre pour des billes.

C'est pourquoi il me semblait essentiel, par respect pour nos concitoyens, de penser à mandater des acteurs avec une approche plus scientifique pour les prochaines études. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Écoutez, de mon côté, j'ai trouvé très intéressant. J'ai trouvé intéressant de voir les options que l'on avait encore sur Onex pour pouvoir développer un secteur économique.

On nous a expliqué un petit peu les possibilités qu'il y a. Mais c'est surtout la volonté. Vous savez qu'à Onex un jour on pleurniche toujours que l'on n'a pas d'emplois, etc. là nous avons

vu un programme clair de la volonté du Conseil administratif et de Madame KLEINER en particulier, de promouvoir Onex sur le marché du travail.

Donc pour moi, alors on peut discuter des détails oui, ok, mais j'entends moi ce qui m'intéresse c'est surtout les options, c'est surtout un peu le but et je trouve que ça c'est vraiment intéressant d'avoir regardé de ce côté pour essayer de développer Onex pour les places de travail et d'aller de l'avant dans ce sens. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Je ne vais pas prolonger pour prolonger. Mais je rejoins tout à fait l'avis de Monsieur PASCHE. Je salue les informations qui nous ont été communiquées.

Aussi il y a quelque chose de très intéressant qui est ressorti de l'analyse, c'est dans quel secteur Onex pourrait se profiler. Et il y a en particulier le secteur de la santé où il y a déjà un pôle santé qui est assez important et qui génère beaucoup de places de travail.

Et on pourrait effectivement développer dans ce secteur-là ainsi que dans le secteur de la formation, parce que c'est les deux axes qui ont été identifiés. Et je trouve un peu réducteur d'attaquer le capitalisme, voilà, ok le grand soir il y en a toujours qui rêve.

Mais je pense que là, le but ce n'était pas ça. Le but c'était d'identifier des potentiels et l'avantage c'est que ça ne nous a pas coûté un rond. Et là... parce que c'était alors... non mais c'était vraiment... on a utilisé la possibilité de faire cette étude, c'est peut-être un peu exagéré de dire pas un rond, mais enfin à un coût tout à fait modéré par rapport aux résultats qu'on a obtenu et les informations qu'on n'avait pas.

Parce que jusqu'à présent, on n'avait pas cette vision-là et c'était tout à fait positif je pense d'aller dans ce sens-là. Et voilà, donc moi je me réjouis qu'on puisse continuer à réfléchir sur les possibilités d'accueillir ou de favoriser l'emploi à Onex parce que c'est un des gros problèmes qu'on a, c'est d'avoir des gens qui travaillent sur Onex.

Et je me réjouis s'il y a des projets qui font qu'on a plus d'emplois en particulier dans le domaine de la santé sur Onex. Et c'était très positif pour moi cette séance d'information et ce retour sur les perspectives économiques de la commune. Merci.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Je tenais à remercier Madame BRAUNSCHWEIGER pour cet excellent compte rendu de la séance. Et juste attirer votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une commission de décision, mais plutôt de commission d'information.

C'est mon approche, je tiens à vous associer d'une manière ou d'une autre à la réflexion qui est menée aujourd'hui sur la question économique. Ça commençait par une photographie de la situation, ça va se poursuivre par une étude plus programmatique sur la route de Chancy.

Et même si vous n'êtes pas forcément présents à ces commissions, j'apprécie ceux qui le sont et je répondrais aux questions de ceux qui sont présents. Et je pense que c'est important que vous participiez à cette aventure. Merci Madame la Présidente.

19) Propositions individuelles et questions

La Présidente (Ve) : Monsieur AMBORD, vous avez la parole.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. J'avais demandé il y a une année qu'est-ce qu'on pouvait faire avec ces affiches, qu'il faudrait bien les enlever au niveau de l'école de danse.

Et je suis... au vu de la réponse que Madame KAST m'avait donnée, je me suis dit qu'on allait les voir encore un bon moment. Et je suis ravi de voir que le CA a dû bouger... je ne sais pas trop de quelle manière, mais il y en a plus une.

Et donc je voulais féliciter le Conseil administratif pour ça. Et je voulais aussi féliciter le travail qui a été fait sur YouTube parce qu'on arrive à 50 abonnés et il y a deux mois on avait 92 vues et celles du mois dernier 75 vues, voilà c'était juste pour féliciter les gens. Merci.

La Présidente (Ve) : Dans les félicitations je me permets de féliciter le travail qui a été fait au préau d'Onex Village. Je suis encore passé devant aujourd'hui et c'est vraiment magnifique. Je suis contente que les enfants puissent profiter d'un nouveau préau. Et on espère que toutes les écoles d'Onex pourront bientôt bénéficier de la même chose.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais vous parler du chemin du Pont-du-Centenaire qui relie, comme vous le savez, la route du Grand-Lancy à la route de Saint-Julien traversant la route de Base.

Il y a une portion qui se situe sur la commune d'Onex, qui va jusqu'à un peu plus loin que lorsqu'il y a le pont qui traverse l'Aire. Nous avons voté l'année dernière, le 20 avril 2021, un crédit d'étude pour la problématique de la stabilisation des berges du nord du Pont-du-Centenaire, un crédit de Fr. 76'000.00.

Nous avons voté ce soir le budget, avec le budget d'un programme d'investissement d'un demi-million concernant le ruisseau du Pont-du-Centenaire. Aujourd'hui, la situation peut-être que celles et ceux qui fréquentent cet endroit ou qui observent ou qui essaient des fois de traverser ce Pont-du-Centenaire, se rendent compte que la situation est catastrophique en matière de circulation.

Est-ce que le Conseil administratif pourrait réfléchir ou étudier la possibilité dans le cadre de ces futurs travaux d'utiliser une période d'essai pour, peut-être, mettre ce Pont-du-Centenaire en sens unique, de manière à pouvoir un peu dégorger la situation. Dans tous les cas de trouver une situation en matière de circulation avant d'entamer les travaux des berges. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Puisque vous en avez... Puisqu'on en a parlé donc dans le projet de motion 400 pour les personnes âgées, je voulais vous remercier de la visite que l'on a faite vendredi, je sais plus si c'était il y a quinze jours ou une semaine, enfin c'était un vendredi.

Je vous remercie pour la visite qu'on a faite des ADRET au Petit-Lancy. C'est vraiment une alternative, c'est assez nouveau. Et j'ai beaucoup aimé en tant que proche aidant, je sais

que ça va correspondre vraiment à un besoin de personnes qui seraient entre l'EMS et l'autonomie complète.

Et j'ai trouvé très bien ce principe qui était intéressant et donc je vous remercie de nous avoir fait connaître ça, que je ne connaissais pas du tout.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors pour répondre à Monsieur PASQUIER, c'est la rue... oui le Pont-du-Centenaire, je connais. Je le fréquente. On a pas mal de retours sur la problématique de la circulation. Il y a un certain nombre d'accidents aussi qui se sont produits.

Donc là, vous évoquez le Nant, c'est deux choses qui sont différentes. Et puis par rapport au Nant, on est... le dossier il est en cours et on avance avec le Canton. Donc voilà.

Et puis par rapport à la circulation, alors il y a eu déjà plusieurs réunions qui ont été faites avec le Canton, avec Plan-les-Quates, Lancy aussi. Il y a les associations qui sont aussi dans la boucle. Maintenant, c'est pas imaginable de mettre cette voie-là que d'une... proposer à sens unique. Ça c'est pas forcément envisageable.

Mais voilà, ma collègue elle va aussi compléter. Mais en tout cas, il va y avoir des discussions là autour, il va falloir trouver des solutions avec la construction des Cherpines et on est bien conscient de cela. Et à chaque fois qu'on a des réunions avec le Canton, le sujet est abordé et on va voir comment est-ce qu'on peut... quelle solution est-ce qu'on peut trouver mais voilà c'est la boucle.

Mais je comprends votre préoccupation. Je me suis retrouvée là au milieu une fois, ce n'est pas très agréable.

Mme la Maire : Oui alors je vais enchaîner, puis je prendrais les autres... notamment sur l'intervention que je vais faire après. En fait c'est simplement pas envisageable de mettre en sens unique, parce qu'il y a une partie de la commune qui habite à l'autre bout du pont.

Et si vous mettez en sens unique, et bien ces gens-là ils ne peuvent plus revenir... oui alors ils passent par le Grand-Lancy pour rentrer chez eux. Je ne sais pas si vous imaginez le détour. Donc en termes de hiérarchie de normes, ce n'est pas envisageable.

Je vous rappelle quand même que quand on a mis en cul-de-sac le chemin Charles-Borgeaud en bas où il y a 30 habitants qui étaient d'accord, on a eu un tollé de ceux qui habitaient après et avant en disant que ça les forçaient à faire le tour pour rentrer chez eux.

Alors je vous laisse juste imaginer ce que ça représenterait pour l'entier des habitants qui habitent en bas de l'Aire en fait, dans ce que nous on dit toujours avec un peu d'affection et de sympathie, les DOM-TOM, donc le territoire d'outre-Aire à Onex.

Et ce que ça représenterait en termes d'accessibilité entre les services de la commune, bêtement leur Mairie, et leur domicile. Et aller à la poste, parce que quand vous recevez un recommandé, c'est bien la poste... oui certains sont 1212 je sais Monsieur SUCHET, certains sont 1212.

Mais certains sont aussi en 1213 quand même et puis c'est vraiment couper à mon avis, toute une partie de la commune. Alors je pense que là, les gens seraient très légitimés à considérer qu'ils sont des citoyens de seconde zone et qu'on les coupe avec les services administratifs de leur commune auxquels ils ont le droit comme tous les citoyens.

Parce que franchement si vous coupez le Pont-du-Centenaire même dans un seul des deux sens, par où vous rentrez dans la commune ? Par où vous rejoignez la Mairie dans l'autre sens ?

Je vous rappelle le pont de Mourlaz il est coupé. Donc c'est soit vous passez jusqu'au pont d'après dont je ne sais plus le nom de Confignon, soit vous passez par le Grand-Lancy, il n'y a pas tellement d'alternatives. Donc ça me paraît pour moi, très démesuré.

Je ne suis pas du tout sûre qu'en termes de hiérarchie de normes, ça sera admis. Mais effectivement, comme l'a dit Madame YUNUS EBENER, c'est une préoccupation la sécurité du Pont-Du-Centenaire, le chemin du Pont-Du-Centenaire, ça c'est une préoccupation.

Je m'en rappelle que même à l'époque de la planification du grand projet Cherpines, il y a une séance où on était ensemble Madame MASE, je ne sais pas si vous vous rappelez, il y a très longtemps, quand ils avaient présenté le grand projet Cherpines, nous étions... enfin moi j'étais intervenue pour dire mais vous ne pouvez pas envisager l'entrée du quartier à la sortie du quartier Cherpines au Pont-du-Centenaire, ce n'est pas possible, on n'arrive pas à croiser. C'est dangereux, c'est raide, il y a un trottoir rabaissé donc il ne fait pas une sécurité optimale aux piétons non plus.

Et donc c'est véritablement un accès à un nouveau quartier qui n'est pas envisageable. Donc il faudra effectivement qu'il y ait véritablement une réflexion et une desserte sur les Cherpines pour que le chemin du Pont-du-Centenaire reste finalement à sa destination première, c'est-à-dire de desservir les gens qui habitent véritablement dans cette poche lancéenne, onésienne ou plan-les-ouatienne peu importe.

Mais dans cette poche-là et pas que ça devienne un chemin de transit pour les Cherpines, ça c'est clair. Et faudra probablement faire des adaptations de la circulation pour éviter ça, mais par rapport au chemin Cherpines, pas par rapport aux habitants actuels qui sont à proximité directe, qui habitent sur Onex et qui du coup seraient entravés dans finalement leur contact avec leur commune de résidence.

Ceci étant dit, puisque j'ai la parole. J'hésitais beaucoup à faire une chose que je ne fais jamais, mais que je trouvais finalement sympathique de faire. C'était de répondre à la question écrite du PLR, répondre oralement évidemment à la question écrite du PLR concernant les prestations seniors.

Et puis je dois dire que j'ai été très heurtée par le fait que ce projet a été évoqué en Commission des finances, Commission sociale, étudié au budget puisqu'il y a un montant au budget qui a été très clairement identifié.

Et je déplore que le PLR et Monsieur SUCHET pour pas le nommer, n'est pas pu être là je peux comprendre, mais pas réussi à se faire remplacer et vient poser une question écrite derrière.

Monsieur SUCHET, tout à l'heure vous parliez du travail qu'il fallait épargner à l'administration, bah je vous remercie. Vous ne venez pas en commission, vous ne vous faites pas remplacer, vous nous balancez une question écrite. Vous auriez eu les informations en commission et là on va avoir plein de travail en plus pour vous répondre.

Donc je crois que c'est une belle démonstration que parfois la cohérence on la voit mieux dans l'œil du voisin que dans la paille qui est dans le sien au contraire. Et que peut-être j'aurais préféré que vous vous contentiez d'une question orale, voire d'une présence en commission pour avoir toutes les réponses là-dessus et éviter un travail à l'administration parce que vous n'étiez pas là pour poser des questions au bon moment.

Et je remercie Monsieur AMBORD pour ces félicitations qui vont tout droit... qui iront tout droit au cœur de la secrétaire générale adjointe, juriste, qui a fait les courriers juridiques bien pensés, bien appuyés là où il fallait pour obtenir ce résultat. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je suis absolument désolé pour cette assemblée de prolonger la soirée, ce n'est pas ma volonté. Mais quand je me sens attaqué, je pense que c'est mon droit de répondre.

Je défie quiconque dans cette assemblée, en tout cas la grande majorité des gens de cette assemblée, d'être plus assidu que moi aux séances de commission auxquelles je suis convié.

Je me fais fort de participer dans la mesure du possible avec les horaires et les obligations externes à la politique que j'ai de participer à toutes les commissions auxquelles je suis convié. Ce qui n'est pas le cas de la majorité des gens.

Alors on ne peut pas me faire de grief pour une fois que je n'ai pas pu participer à une séance à laquelle j'étais dûment excusé et que vu le nombre réduit malheureusement de représentants du PLR dans cet hémicycle, personne n'a pu me remplacer ce soir-là pour différentes raisons tout à fait aussi valables les unes que les autres.

Et ce n'était pas la politique de la chaise vide qui a été pratiquée, c'est que malheureusement on était dans l'impossibilité de siéger. Donc je trouve un petit peu regrettable d'être attaqué a personum par rapport à mon assiduité dans les commissions.

Je veux aussi m'exprimer, et là en tant que riverain et en tant qu'habitant du sud de l'Aire, par rapport à ces questions d'accessibilité et d'utilisation du Pont-du-Centenaire. C'est un gros problème, c'est un gros problème de sécurité et là on est en train de discuter de solutions, d'éventuellement de trouver des choses qui soient compatibles avec l'utilisation qu'en font les résidents ou les habitants de ce quartier.

Il me semble que la moindre des choses ça serait de leur demander leur avis. Parce qu'on prend des décisions, on prend des mesures sans concerter avec les habitants et moi je suis sûr qu'on peut trouver des solutions qui seraient acceptées et acceptables par les habitants.

Je déplore parce que par exemple la Commune de Confignon, on en parle jamais, mais la Commune de Confignon qui est largement responsable du projet des Cherpines puisqu'ils vont construire une deuxième Ville de Confignon de l'autre côté de l'Aire.

Ils n'ont pas mieux fait que de couper tous les accès et tous les ponts qui relient les deux rives de l'Aire sur le territoire de Confignon pour reporter le trafic sur les autres communes, que ça soit Bernex, ou que ça soit Onex.

Donc je crois qu'il y a un problème là. On ne peut pas dire on ne peut rien faire avec ce Pont-du-Centenaire parce que ça coupe la commune en deux et puis c'est le seul moyen de

communiquer entre les deux parties de la commune. Il y a des communes qui se sont posé moins de problèmes que ça et qui ont été beaucoup plus radicales dans leur façon de régir les nuisances dues à la circulation de transit.

Parce que le problème qui se pose, c'est le transit. Moi je viens, bah ce soir je suis venu à pied, ce n'est déjà pas agréable, il n'y a pas de trottoir mais bon ça c'est déjà une chose. Avant de parler de mobilité douce et de rajouter des ralentisseurs ou des zones 30, on ferait déjà mieux d'améliorer la sécurité des piétons parce que c'est peut-être déjà la première réflexion à faire.

Et puis si on améliorait la sécurité des piétons, ça réduirait déjà l'intérêt du transit par cet axe parce que si on réduit le gabarit de cette route, en introduisant par exemple un trottoir et une piste cyclable, de fait les gens devront alterner, de fait les transits... les gens qui font le transit par cet axe devront passer par ailleurs parce que ça sera beaucoup moins intéressant quand il faut s'arrêter chaque fois pour croiser, comme d'autres endroits ont pratiqué ça.

Il y a d'autres chemins à proximité de ce Pont-du-Centenaire où on est obligé de s'arrêter, repartir, etc. Donc il y a des possibilités mais il y a un manque, à mon avis, de concertation avec les gens qui utilisent et qui vivent dans ce quartier. Et c'est dommage.

Donc la semaine prochaine, donc il y aura à Plan-les-Quates une présentation de l'état d'avancement du projet des Cherpines, j'y serais. Si la question de la circulation et de la mobilité dans le quartier, de la sécurité des riverains n'est pas abordée, et bah je poserai la question.

Donc parce que malheureusement on nous dit toujours que ce n'est pas possible, on n'a pas de solutions, etc. mais on va construire 4'000 logements. On va accueillir 10'000 personnes supplémentaires dans un endroit où on a déjà des problèmes de sécurité au niveau de la circulation.

Alors voilà, donc je pense qu'il y a... voilà je ne veux pas prolonger plus... mais il y a des actions à faire au niveau d'Onex même si les Cherpines ce n'est pas sur la commune d'Onex. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'ai encore une question. J'ai entendu dire que l'Onésien avait des problèmes financiers. Je voulais savoir si la commune comptait soutenir ce journal local ? Merci.

Mme la Maire : Oui Monsieur RITTER, la subvention de l'Onésien a bien été mise au budget 2023, mais ça fait longtemps qu'on essaie d'accompagner, de pousser au changement au sein de l'Onésien.

Donc ça, ça a été supporté par ma collègue Anne KLEINER parce que c'était au début de l'année pendant qu'elle était Maire et donc en charge de la communication. Vous savez que c'est un secteur transversant, on se le passe.

Et effectivement, ce qu'on espère c'est que cette impulsion face à ses difficultés que l'Onésien rencontre, sera le moteur d'une impulsion de changement qui lui permettra d'évoluer positivement.

22626

Mais en termes financiers, on a maintenu la subvention comme l'année passée au sein du budget 2023 que vous venez de voter.

La Présidente (Ve) : Merci Madame KAST. Avant de clôturer la séance, je me tourne vers le public. Est-ce qu'il y a des questions ? Super. Du coup je clos officiellement la séance. Merci beaucoup pour ces débats et à dans un mois.

La séance est levée à 23 heures 20.

Le Secrétaire :

La Présidente :

Pierre-Yves TOGNAN

Cora BEAUSOLEIL